

BALO

BULLETIN DES

ANNONCES LÉGALES OBLIGATOIRES

L'État n'est en aucune façon garant des insertions

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr



TÉLÉPHONES :

STANDARD 01-40-58-75-00
ANNONCES 01-40-58-77-56
ACCUEIL COMMERCIAL 04-40-15-70-10

SOMMAIRE

EMISSIONS ET COTATIONS

VALEURS FRANÇAISES

ACTIONS ET PARTS

Global Ecopower..... 4

VALEURS ÉTRANGÈRES

ACTIONS ET PARTS

Ossiam Lux 5

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

Diagnostic Medical Systems (DMS).....	6
Solucom.....	8
Verneuil Participations	9

AUTRES OPÉRATIONS

RÉDUCTION DE CAPITAL

Linedata Services	11
-------------------------	----

FUSIONS ET SCISSIONS

Société financière de participation industrielle - S.F.P.I.....	13
Edition multi media électroniques - Emme.....	13

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

Banque Marze	15
Banque Pouyanne.....	16
BGC France Holdings	17
MTS France marché de titres Français	18
Robeco France.....	19

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

Awox	20
------------	----

Bpifrance Régions	21
CBo Territoria	33
Compagnie parisienne de chauffage urbain	35
GenticeL	36
Installux SA.....	37
Jacques Bogart SA	39
Montupet SA	42
SG Option Europe	43

**SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (CHIFFRES D'AFFAIRES ET
SITUATIONS TRIMESTRIELLES)**

Société alsacienne de développement et d'expansion "Sade"	65
---	----

EMISSIONS ET COTATIONS**VALEURS FRANÇAISES****ACTIONS ET PARTS****GLOBAL ECOPOWER**

Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 553 562,78 €
Siège social : 75, rue Denis Papin – 13857 AIX EN PROVENCE Cedex 3
378 775 746 R.C.S. Aix en Provence

Avis rectificatif à l'avis n° 1503419 aux Actionnaires paru au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n° 75 en date du 24 juin 2015.

Par le présent rectificatif, Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société GLOBAL ECOPOWER sont avisés que :

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 3 juillet 2015, a constaté la création et la livraison de 188 310 actions gratuites nouvelles attribuées à raison de 4 actions nouvelles pour 100 actions anciennes, conformément à sa décision du 12 juin 2015.

Il est précisé que du fait de l'exercice de 20 000 BSA le 19 juin 2015 et conformément au Contrat d'émission signé, le titulaire de ces BSA était éligible à l'attribution d'actions gratuites.

Le Conseil d'Administration a donc constaté que le nombre d'actions créées au titre de l'attribution gratuite de 4 actions nouvelles pour 100 actions anciennes était donc de 189 174 actions et non 188.310 actions.

Conformément au Contrat d'émission, le titulaire de BSA a également bénéficié d'actions gratuites au titre de l'attribution à raison de 8 actions nouvelles pour 100 actions anciennes décidée le 26 mai 2014, soit 1 600 actions.

Au 3 juillet 2015, le capital de GEP est de 1 623 118,20 €, divisé en 4 918 540 actions.

Le Conseil d'Administration.

1503830

EMISSIONS ET COTATIONS

VALEURS ÉTRANGÈRES

ACTIONS ET PARTS

OSSIAM LUX

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg

Autorisation de commercialisation en France

L'Autorité des Marchés Financiers a autorisé le 1^{er} Juillet 2015 la commercialisation en France du compartiment suivant de la Sicav luxembourgeoise dénommée « Ossiam Lux », à savoir :

- OSSIAM LUX – OSSIAM Shiller Barclays CAPE® US Sector Value TR

La date d'ouverture au public français est le 1^{er} Juillet 2015, date à laquelle l'autorisation de commercialisation a été délivrée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Dépositaire d'Ossiam Lux pour la France est State Street Bank Luxembourg S.A. dont le siège social est situé au 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le Correspondant Centralisateur d'Ossiam Lux pour la France est CACEIS Bank, entité domiciliée au 1-3, place Valhubert, 75013 Paris, France.

1503822

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

Société anonyme au capital social de 22 815 419,14 euros
Siège social : 393, rue Charles Lindbergh 34130 Maugeio
389 873 142 R.C.S. Montpellier

Avis de 2^{ème} convocation

L'assemblée générale ordinaire réunie le 30 juin 2015 au siège social 393, rue Charles Lindbergh 34130 Maugeio n'a pu délibérer faute de quorum.

En conséquence, les actionnaires de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS (la « Société ») sont informés qu'ils sont à nouveau convoqués en assemblée générale ordinaire, le vendredi 31 juillet 2015 à 15 heures au siège social de la Société 393, rue Charles Lindbergh 34130 Maugeio.

Le texte des résolutions a été publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n° 60 du 20 mai 2015 et n°70 du 12 juin 2015, et mis en ligne sur le site Internet de la Société (www.dms.com).

L'ordre du jour sur lequel les actionnaires sont invités à délibérer est le suivant :

Ordre du jour

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Fixation du montant global des jetons de présence ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

I - PARTICIPATION A L'ASSEMBLÉE ET REPRÉSENTATION

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le mercredi 29 juillet 2015 à zéro heure, heure de Paris, au moyen de l'enregistrement comptable des titres :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par Société Générale Securities Services - 32, rue du Champ de Tir – BP 81236 - 44312 Nantes Cedex 3 pour la Société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Modes de participation à l'assemblée générale

Les actionnaires pourront participer à l'assemblée :

- Soit en y assistant personnellement
- Soit en votant par correspondance
- Soit en se faisant représenter

Il est précisé que tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote, envoyé un pouvoir, demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation (article R.225-85 du Code de commerce) :

- Ne peut plus choisir un autre mode de participation

– A la possibilité de céder tout ou partie de ses actions

Si la cession intervient avant le mercredi 29 juillet 2015 à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires. Aucune cession ni aucune opération réalisée après le mercredi 29 juillet 2015 à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Participation en personne à l'assemblée

Pour pouvoir participer à l'Assemblée, l'actionnaire au porteur devra contacter son établissement teneur de compte en indiquant qu'il souhaite assister personnellement à l'assemblée générale et demander une attestation justifiant de sa qualité d'actionnaire à la date de la demande. Cette attestation de participation doit être transmise au service juridique de la Société 393, rue Charles Lindbergh 34130 Manguio en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'Assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

Les actionnaires au nominatif devront être inscrits en compte nominatif pur ou nominatif administré au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris et informer par tout moyen la Société de leur souhait de participer à l'assemblée générale. Ils peuvent également se présenter spontanément à l'assemblée générale.

Vote par correspondance ou par procuration

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des possibilités offertes par les articles L.225-106, L.225-107 et R.225-78 du Code de commerce :

- a) Donner une procuration à leur conjoint ou partenaire avec lequel il a été conclu un pacte civil de solidarité, à un autre actionnaire ou à toute autre personne (physique ou morale) de leur choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce,
- b) Adresser une procuration à la Société sans indication de mandat. Il est précisé que, pour toute procuration donnée sans indication de mandataire, il sera émis au nom de l'actionnaire un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.
- c) Voter par correspondance.

Pour les actionnaires au nominatif, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration est joint à la convocation.

Le formulaire unique sera également disponible sur le site de la Société (www.dms.com).

L'actionnaire au porteur devra adresser sa demande de formulaire de vote à son établissement teneur de compte. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

L'établissement teneur de compte se chargera de transmettre le formulaire, accompagné d'une attestation de participation, au siège de la Société.

Ce formulaire devra être parvenu à la Société au plus tard le 29 juillet 2015.

Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation par courrier au service juridique de la société en envoyant une copie signée du formulaire de vote par procuration. Les copies non signées du formulaire de vote par procuration ne seront pas prises en compte. La désignation devra être accompagnée, pour les actionnaires au porteur, d'une attestation de participation. La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Afin que les désignations de mandataires puissent être prises en compte, lesdites attestations devront être réceptionnées par la Société au plus tard le mercredi 29 juillet 2015.

II - DÉPÔT DE QUESTIONS ÉCRITES

Dépôt de questions écrites

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, tout actionnaire peut adresser au Président du Conseil d'administration de la Société des questions écrites jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le lundi 27 juillet 2015 à minuit, heure de Paris. Ces questions écrites devront être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou à l'adresse électronique suivante : mcudennec@dms.com. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Il est précisé que les réponses aux questions écrites pourront être publiées directement sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante : www.dms.com. La Société pourra apporter une même réponse à plusieurs questions écrites dès lors que ces questions présentent le même contenu et que toute réponse figurant sur le site Internet de la Société dans la rubrique consacrée aux questions-réponses est réputée constituer une réponse en bonne et due forme.

III - DOCUMENTS MIS A LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales seront disponibles, au siège social de la Société, 393, rue Charles Lindbergh 34130 Manguio, à compter de la publication de l'avis de convocation ou quinze jours avant l'assemblée selon le document concerné et mis en ligne sur le site internet de la Société (www.dms.com).

Le Conseil d'Administration.

1503764

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SOLUCOM

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 496 688,20 Euros
Siège social : Tour Franklin – 100/101, Terrasse Boieldieu
La défense 8 – 92042 Paris la Défense cedex
377 550 249 R.C.S. Nanterre

Deuxième avis rectificatif de l'avis de réunion valant avis de convocation du 12 juin 2015 paru au bulletin n° 70 et complété par un avis rectificatif du 8 juillet 2015 paru au bulletin n° 81

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée générale mixte, le : mercredi 22 juillet 2015 à 8H30 au Pavillon Ledoyen - 1, avenue Dutuit - 75008 PARIS.

Les actionnaires de la Société sont informés de la constatation d'une erreur matérielle figurant dans l'avis de réunion valant avis de convocation précité.

Projet de résolutions

Partie Assemblée générale ordinaire :

Il convient de lire à la cinquième résolution :

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de fixer à 50 000 € le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2015/16, et pour les exercices suivants jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.

Au lieu de :

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de fixer à 29 490 € le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2015/16, et pour les exercices suivants jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.

Il est précisé que le rapport du Directoire mis à disposition des actionnaires, conformément à la réglementation en vigueur, fait mention d'une demande de fixation des jetons de présence à 50 000 €.

Le rapport du Directoire mis à disposition sur le site internet de Solucom (www.solucom.fr/finance/documents) est inclus dans le document intitulé "Comptes et rapports annuels au 31/03/2015".

Le reste de l'avis demeure sans changement.

*Pour avis,
Le Directoire*

1503843

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

VERNEUIL PARTICIPATIONS

Société Anonyme au capital de 10 992 650 €
Siège social : 29, rue Viala – 75 015 PARIS
542 099 890 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le vendredi 31 juillet 2015 à 10 heures 30, dans les Salons de l'Etoile – 38 avenue de Friedland – 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice ;
- Présentation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société et sur l'activité et la situation du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Présentation du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les travaux du Conseil d'Administration, les procédures internes et la gestion des risques pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Présentation du rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-35 dernier alinéa du Code de commerce sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière ;
- Approbation des comptes sociaux et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut aussi se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L.225-106 du Code de commerce).

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce), au deuxième jour précédant l'Assemblée, soit le 29 juillet 2015, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constatée par une attestation de participation délivrée par ces derniers (ou le cas échéant par voie électronique) dans les conditions prévues à l'article R.225-85 du Code de commerce (avec renvoi de l'article R.225-61 du même Code), en annexe :

- du formulaire de vote à distance ;
- de la procuration de vote ;
- de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission au deuxième jour précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

B) Mode de participation à l'Assemblée Générale

Les actionnaires désirant assister physiquement à l'Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- **pour l'actionnaire nominatif** : se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ou demander une carte d'admission à VERNEUIL PARTICIPATIONS – 29 rue Viala – 75015 Paris ;
- **pour l'actionnaire au porteur** : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, à leur conjoint ou partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité ou à une autre personne pourront :

— **pour l'actionnaire nominatif** : renvoyer à la société le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration qui lui sera adressé avec la convocation ;

— **pour l'actionnaire au porteur** : demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et renvoyé à la société.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la société au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par demande adressée la société.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

— **pour les actionnaires au nominatif pur** : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : contact.actionnaires@verneuil-participations.com, en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant auprès de BNP PARIBAS Securities Services ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué ;

— **pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur** : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : contact.actionnaires@verneuil-participations.com, en précisant leurs nom, prénom, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ; puis, en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite à la société.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'Assemblée.

C) Questions écrites et demande d'inscription de projets de résolution par les actionnaires

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R.225-71 du Code de commerce doivent parvenir au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante VERNEUIL PARTICIPATIONS – 29 rue Viala – 75015 PARIS ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : contact.actionnaires@verneuil-participations.com, dans un délai de 25 jours (calendaires) avant la tenue de l'Assemblée Générale, conformément à l'article R 225-73 du Code de commerce. Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

L'examen de la résolution est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Chaque actionnaire a la faculté d'adresser au conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante VERNEUIL PARTICIPATIONS – 29 rue Viala – 75015 PARIS ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : contact.actionnaires@verneuil-participations.com. Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.

D) Droit de communication des actionnaires

Tous les documents et informations prévues à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la société : <http://verneuil-participations.com>, à compter du vingt et unième jour précédant l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

1503765

AUTRES OPÉRATIONS

RÉDUCTION DE CAPITAL

LINEDATA SERVICES

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 7 359 025 euros
Siège social : 19, rue d'Orléans, 92200 Neuilly-sur-Seine
414 945 089 R.C.S. Nanterre
(la « Société »)

Avis d'offre publique de rachat d'actions portant sur 1 600 000 actions Linedata Services en vue de la réduction du capital social de la Société

Suivant délibération en date du 29 juin 2015, l'assemblée générale extraordinaire de Linedata Services a décidé de mettre en œuvre un rachat d'actions de la Société auprès de ses actionnaires dans le cadre d'une offre publique de rachat en vue de leur annulation, en application des articles L.225-204 et L.225-207 du Code de commerce et de l'article 233-1, 5° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. L'offre publique de rachat sera effectuée au prix de 25 euros par action (dividende à verser au titre de l'exercice 2014 attaché), étant précisé que les actions qui résultent de l'exercice des options de souscription du plan n° 6 ne donnant pas droit au dividende seront rachetées, si elles sont apportées à l'offre publique de rachat, au prix de 24,35 euros. Le prix par action sera payable en numéraire. L'offre publique de rachat d'actions porte sur un nombre maximum de 1 600 000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune. Le capital de la Société serait en conséquence réduit au maximum de 1 600 000 euros.

A cet effet, Linedata Services a déposé le 8 juin 2015 un projet de note d'information relative à une offre publique de rachat d'actions, sous la condition de l'approbation par l'assemblée susvisée de la résolution relative à la réduction du capital.

L'offre publique de rachat a fait l'objet d'une décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers en date du 23 juin 2015. Cette décision a emporté visa de la note d'information de Linedata Services sous le numéro 15-294.

L'offre publique de rachat déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers sera ouverte du 16 juillet au 4 août 2015 inclus.

Un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2015 relatif à l'opération a été déposé au greffe du tribunal de commerce le 30 juin 2015 ; le délai d'opposition des créanciers courant à compter de cette date pour une période de vingt jours calendaires, ceux-ci ont jusqu'au 20 juillet 2015 inclus pour former opposition à la réduction du capital.

Les actions Linedata Services inscrites au nominatif pur dans les registres de Linedata Services devront être converties au nominatif administré pour être apportées à l'offre publique de rachat, à moins que leur titulaire ne demande la conversion au porteur, auquel cas ces actions perdront les avantages attachés à la forme nominative. En conséquence, pour répondre à l'offre publique de rachat, les titulaires d'actions Linedata Services inscrites au nominatif pur dans les registres de Linedata Services devront demander dans les meilleurs délais la conversion de leurs actions au nominatif administré ou au porteur. Les actions présentées à l'offre publique de rachat doivent être libres de tout gage, nantissement, ou restriction de quelque nature que ce soit.

Les ordres d'apport à l'offre publique de rachat devront être transmis par les actionnaires à leur intermédiaire financier, au plus tard le dernier jour de l'offre publique de rachat, étant précisé que ces ordres d'apport pourront être révoqués à tout moment jusqu'à la clôture de l'offre publique de rachat, date au-delà de laquelle ils deviendront irrévocables.

Dans le cas où le nombre d'actions apportées par les actionnaires à l'offre publique de rachat serait supérieur au nombre d'actions visées par l'offre publique de rachat, il sera fait application des mécanismes de réduction usuels dans le cadre de ce type d'opération. Ainsi, il sera procédé, pour chaque actionnaire vendeur, à une réduction proportionnelle au nombre d'actions dont il justifie être propriétaire ou titulaire, conformément aux dispositions de l'article R.225-155 du Code de commerce. Par conséquent, lors de leurs demandes de rachat, les actionnaires devront faire immobiliser les actions non présentées au rachat et dont ils auront déclaré être propriétaires sur le compte tenu par leur intermédiaire financier jusqu'à la date de publication du résultat de l'offre publique de rachat, ces dernières étant, le cas échéant, prises en compte pour le calcul de la réduction des demandes de rachat.

Le paiement du prix de 25 euros par action (dividende à verser au titre de l'exercice 2014 attaché, étant précisé que les actions qui résultent de l'exercice des options de souscription du plan n° 6 ne donnant pas droit au dividende 2014 seront rachetées au prix de 24,35 euros par action dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions) interviendra à l'issue de la centralisation et de la publication des résultats de l'offre publique de rachat selon le calendrier publié par Euronext Paris.

Banque Degroof France SA, HSBC France et Natixis agissent en tant qu'établissements présentateurs de l'offre publique de rachat portant sur les actions Linedata Services, étant précisé que seules HSBC France et Natixis garantissent la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par Linedata Services dans ce cadre. La centralisation de l'opération sera assurée par Euronext Paris.

La note d'information précitée et le document contenant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Linedata Services sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Linedata Services (www.linedata.com) et peuvent être obtenus sans frais sur simple demande auprès de :

Linedata Services
19, rue d'Orléans
92200 Neuilly-sur-Seine

Banque Degroof France SA
44, rue de Lisbonne
75008 Paris

HSBC France

103, avenue des Champs-Élysées
75008 Paris

Natixis

47, quai d'Austerlitz
75013 Paris

1503813

AUTRES OPÉRATIONS

FUSIONS ET SCISSIONS

ÉDITION MULTI MEDIA ÉLECTRONIQUES – EMME

Société anonyme au capital de 2 516 990 euros
Siège social : 20, rue de l'Arc de Triomphe, 75017 Paris
393 588 595 R.C.S. Paris
(Société absorbante)

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE - S.F.P.I.

Société anonyme au capital de 24 986 535 euros
Siège social : 20, rue de l'Arc de Triomphe, 75017 Paris
349 385 930 R.C.S. Paris
(Société absorbée)

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 juin 2015,

Edition Multi Média Electroniques (EMME), et la Société Financière de Participation Industrielle (SFPI), ont établi le projet de leur fusion.

SFPI serait absorbée par EMME. En conséquence, seraient transférés à EMME, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de SFPI, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de SFPI devant être dévolue à EMME dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion.

Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des comptes annuels de SFPI et de EMME clôturés respectivement au 31/12/2014 et au 30/06/2014 et d'une situation comptable intermédiaire au 31/03/2015 établie par EMME, soit à une date antérieure de moins de 3 mois à celle du présent projet de fusion, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les comptes de l'exercice clos le 30/06/2014.

Les actifs et passifs de SFPI seraient transférés à EMME pour leur valeur nette comptable conformément à la réglementation applicable.

Sur la base des comptes sociaux de SFPI au 31/12/2014, la totalité de l'actif et du passif de SFPI, évalués respectivement à 106 438 991,66 euros et à 22 707 935,92 euros, serait transféré par SFPI à EMME. Ainsi, le montant total de l'actif net transmis par SFPI à EMME serait de 81 732 132,88 euros, après déduction du montant du dividende de 1 998 922,80 euros (1,20 euro par action) voté avant l'opération de fusion par l'assemblée générale du 23 juin 2015 de SFPI.

SFPI serait dissoute de plein droit, sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion.

La fusion prendrait effet rétroactivement, d'un point de vue comptable et fiscal, le 01/01/2015.

Toutes les opérations actives et passives, effectuées par SFPI depuis la date du 01/01/2015 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seraient prises en charge par EMME.

La parité de fusion serait de 105 actions de EMME pour 2 actions de SFPI.

Préalablement à la fusion, une assemblée générale extraordinaire de EMME sera convoquée aux fins de procéder à la réduction de son capital social non motivée par des pertes, réalisée par voie de réduction de la valeur nominale des actions EMME qui passera de 1 euro à 0,90 euro. Le capital de EMME sera ainsi porté de 2 516 990 euros à 2 265 291 euros divisé en 2 516 990 actions de 0,90 euro de nominal, la différence de 251 699 euros étant inscrite en prime d'émission.

Cette opération de réduction du capital sera réalisée afin de satisfaire à l'obligation juridique de libération du capital résultant d'une opération d'apport (l'actif net de SFPI apporté dans le cadre de la fusion donnant lieu, avant cette réduction de capital, et compte tenu du rapport d'échange arrêté sur la base de valeurs réelles, à une augmentation de capital de EMME d'un montant supérieur).

L'opération de fusion tient compte de la réalisation de cette réduction de capital.

En vue de rémunérer l'apport effectué par SFPI, EMME procéderait à une augmentation de son capital social d'un montant de 78 707 584,80 euros pour le porter de 2 265 291 euros à 80 972 875,80 euros, par l'émission de 87 452 872 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,90 euro chacune.

Il est prévu que ces 87 452 872 actions nouvelles soient attribuées aux actionnaires de SFPI par application de la parité d'échange.

L'opération dégagerait une prime de fusion d'un montant de 3 024 548,08 euros.

Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés participant à la fusion.

Conformément à l'article L.236-6 du Code de commerce, deux copies certifiées conformes du projet de fusion ont été déposées :

— au greffe du tribunal de commerce de Paris en date du 02/07/2015 pour EMME,

— au greffe du tribunal de commerce de Paris en date du 02/07/2015 pour SFPI.

Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis : au BODACC et au BALO, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis.

*Pour avis,
Le Conseil d'administration*

1503826

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

BANQUE MARZE

Société anonyme au capital de 10 100 000 €
Siège social : 8, avenue de Roqua, 07205 Aubenas Cedex
775 552 763 R.C.S. Aubenas

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2015, ont été publiés dans "*L'Avenir Agricole de l'Ardèche*" du 25 juin 2015, n° 3798, page 17.

1503821

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

BANQUE POUYANNE

Société anonyme au capital de 6 000 000 €
Siège social : 12, place d'Armes, 64300 Orthez
096 080 577 R.C.S. Pau

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2015, ont été publiés dans "*Les Petites Affiches Béarnaises et des Pyrénées-Atlantiques*" du mardi 23 juin 2015.

1503820

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

BGC FRANCE HOLDINGS

Société par actions simplifiée au capital de 23 594 341 €.
Siège social : 15-17, rue Vivienne, 75002 Paris.
437 620 735 R.C.S. Paris.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014, approuvés par l'associé unique du 27 mai 2015, ont été publiés dans le journal d'annonces légales "*Les Petites Affiches*" du 10 Juin 2015. Un additif concernant le rapport sur la politique et les pratiques de rémunération a été publié dans le journal "*Les Petites Affiches*" du 10 Juillet 2015.

1503834

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

MTS FRANCE MARCHE DE TITRES FRANÇAIS

Société par actions simplifiée au capital de 1 166 664 euros
Siège social : 18, rue du Quatre Septembre – 75002 Paris
429 921 588 R.C.S. Paris

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, approuvés par décisions de l'associé unique du 28 mai 2015, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « *Les Petites Affiches* » du 9 Juillet 2015.

1503833

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

ROBECO FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros.
Siège social : 21, boulevard de la Madeleine – 75001 Paris.
354 080 558 R.C.S. Paris.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, approuvés par décisions de l'associé unique en date du 29 mai 2015, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « *Les Petites Affiches* » du 9 juillet 2015.

1503832

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

AWOX

Société anonyme au capital de 897 718,75 euros
Siège social : 93, place Pierre Duhem – 34000 Montpellier
450 486 170 R.C.S. Montpellier
N°INSEE : 450 486 170 00027

Les comptes annuels, sociaux et consolidés, de l'exercice clos le 31 décembre 2014, certifiés par les commissaires aux comptes ainsi que le projet d'affectation de résultat, tels que publiés au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 11 mai 2015, bulletin n°56, numéro d'affaire 1501780, ont été approuvés sans modification par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 16 juin 2015.

Le rapport financier annuel visé au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier contenant l'attestation des commissaires aux comptes a été diffusé sur le site internet de la société et auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2015.

1503837

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

BPIFRANCE REGIONS

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 4 800 000 euros
Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort
319 997 466 R.C.S. Créteil

Comptes sociaux au 31 décembre 2014.

I. — Bilan.

(En euros).

Actif	Note	31/12/14	31/12/13
Caisse, banques centrales, C.C.P.			
Effets publics et valeurs assimilées	1	184 421 091	157 962 191
Créances sur les établissements de crédit	2.1	79 375 002	98 650 270
Opérations avec la clientèle			
Obligations et autres titres à revenu fixe	1	260 487 272	208 922 502
Actions et autres titres à revenu variable		0	0
Participations et autres titres détenus à long terme		0	0
Parts dans les entreprises liées			
Crédit bail et location avec option d'achat			
Location simple			
Immobilisations incorporelles		4 000	4 000
Immobilisations corporelles			
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	3	35 476 656	25 542 700
Comptes de régularisation	4	27 897	38 381
Total de l'actif		559 791 918	491 120 045
Passif	Note	31/12/14	31/12/13
Dettes envers les établissements de crédit	2.2	1 365 702	1 021 438
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre			
Autres passifs	5	1 567 085	5 191 581
Comptes de régularisation	6	14 599 777	10 908 748
Provisions pour risques et charges	8	76 292 490	72 021 936
Dettes subordonnées			
Fonds de garantie	7	447 969 567	385 632 916
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG	9	17 997 297	16 343 426
Capital souscrit		4 800 000	4 800 000

Primes d'émission		612 417	612 417
Réserves		10 930 000	9 192 937
Ecarts de réévaluation			
Report a nouveau (+/-)		1 009	4 566
Résultat de l'exercice (+/-)		1 653 871	1 733 506
Total du passif		559 791 918	491 120 045

Hors bilan.

(En euros.)

	Note	31/12/14	31/12/13
Engagements donnés :			
Engagements de financement			
Engagements de garantie	10	787 196 568	727 821 846
Engagements sur titres			
Engagements reçus :			
Engagements de financement			
Engagements de garantie			
Engagements sur titres			

II. — Compte de résultat.

(En euros.)

	Note	31/12/14	31/12/13
+	11	4 591 798	4 245 551
-			
+			
+		0	0
-			
+/-			
+/-		0	0
+		83 840	41 412
-		8 160	11 623
		4 667 478	4 275 341
-	12	2 183 201	1 669 868
-			
		2 484 277	2 605 473
+/-			
		2 484 277	2 605 473
+/-		0	0
		2 484 277	2 605 473
+/-			
-		830 406	871 967
+/-			
		1 653 871	1 733 506

III. — Annexe aux comptes.

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) n° 91-01 modifié et du règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 2000-03 modifié.

Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire publié au Journal Officiel le 31 décembre 2014 sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les comptes de Bpifrance Régions sont consolidés par la méthode de l'intégration globale dans les comptes de Bpifrance Financement.

Règles de présentation et d'évaluation.

Présentation des comptes. — Le compte de résultat est présenté comme les exercices précédents en distinguant :

— l'activité défiscalisée des fonds de garantie gérés par Bpifrance Régions,

— l'activité fiscalisée de Bpifrance Régions présentée selon les normes du CRC 2000-03 qui ne reprend donc ni les produits ni les charges des fonds de garantie. Cette présentation se caractérise principalement par l'insertion dans le format du compte de résultat de cinq soldes intermédiaires de gestion obligatoires.

Principes comptables retenus pour l'évaluation du portefeuille. — Les opérations portant sur les titres sont comptabilisées conformément au règlement CRBF n° 90-01 modifié.

— Evaluation des titres de placement : Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus.

Les différences entre le prix d'acquisition des titres à revenu fixe et leur prix de remboursement sont étalées sur la durée de vie résiduelle de ces titres en utilisant la méthode actuarielle.

A la date d'arrêté des comptes, ils sont évalués à leur prix de marché s'ils sont cotés et sur la base de la quote-part de situation nette s'ils ne sont pas cotés. Si ce prix est inférieur à leur valeur comptable, ils font l'objet d'une dépréciation affectant le Produit Net Bancaire.

— Méthode d'évaluation des actifs immobilisés : Les actifs immobilisés se décomposent entre :

– Immobilisations incorporelles : logiciels acquis, développés ou en cours de développement.

Les immobilisations incorporelles sont amorties dès leur mise en exploitation sur une durée économique de 5 ans.

– Immobilisations corporelles : Bpifrance Régions ne détient aucune immobilisation corporelle.

Principes et méthodes comptables d'évaluation des opérations génératrices d'un risque de crédit :

— Principe de ventilation des encours selon l'application du CRC 2002-03 : Les engagements hors bilan donnés sont présentés selon l'application du CRC 2002-03 relatif à la ventilation des encours sains, des encours restructurés, des encours douteux et encours douteux compromis. L'activité de Bpifrance Régions est marquée par sa position de partenaire des banques. Aussi, les critères de classement retenus ont été arrêtés selon l'information en possession de Bpifrance Régions et en particulier celle communiquée par les banques.

– Les encours douteux compromis correspondent aux encours pour lesquels Bpifrance Régions est informée de la mise en jeu de sa garantie soit pour échéance du terme ou survenance d'une procédure collective.

– Les encours douteux correspondent aux encours pour lesquels Bpifrance Régions est informée par la banque partenaire de la survenance d'au moins une échéance impayée. Une provision est calculée à partir des données statistiques d'évaluation de la perte avérée.

– Les encours restructurés ne sont pas identifiés dans les encours hors bilan car ; d'une part les banques ne communiquent pas les informations permettant d'apprécier si la restructuration est hors ou dans le marché et ; d'autre part les restructurations n'affectent pas le résultat de Bpifrance Régions.

— Méthode d'évaluation des provisions pour risques sur engagements hors bilan donnés : L'établissement financier assure la gestion du contentieux et fait jouer les garanties réelles ou personnelles qu'il a pu obtenir. Bpifrance Régions l'indemnise au terme de ce processus, en y intégrant des intérêts intercalaires annuels calculés sur la créance que la banque a sur elle et sur la durée du portage.

– Provisions sur encours de Bpifrance Régions : La provision au bilan correspond à la perte en capital ainsi que les intérêts contractuels couverts par la garantie de Bpifrance Régions. Le risque d'appel en garantie de Bpifrance Régions est provisionné pour chaque dossier en contentieux, dès lors qu'une échéance ou une procédure collective est prononcée. Afin d'améliorer la couverture du risque, il a été mis en place, en 2007, une méthode statistique d'estimation des récupérations potentielles. Cette méthode, fondée sur l'observation des sinistres indemnisés sur les exercices antérieurs, permet de couvrir l'ensemble des dossiers tombés en contentieux.

— Méthode d'actualisation du provisionnement du risque de crédit avéré selon l'application du CRC 2002-03 : L'actualisation des pertes prévisionnelles n'a pas été calculée en raison du faible montant de ces provisions et de l'absence d'information sur le profil de décaissements à venir pour les sinistres connus.

– Comptabilisation des commissions reçues selon l'application du CRC 2009-03 : L'application du règlement 2009-03 du CRC, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010, n'a pas d'incidence sur les comptes de Bpifrance Régions compte tenu de la nature de son activité.

Fonds de garantie. — Pour faire face à sa mission d'intérêt économique général, l'Etat met à la disposition de Bpifrance Financement des ressources publiques destinées à couvrir les engagements induits par cette mission. Les activités couvertes par ces fonds sont la garantie de crédit bancaire, d'une part, et la distribution d'aides à l'innovation principalement sous la forme de subventions et d'avances remboursables, d'autre part.

Les ressources accordées par l'Etat figurent au passif du bilan et sont diminuées des pertes, charges et provisions constatées sur les opérations concernées. Les produits financiers résultant des placements de la trésorerie sont réaffectés pour l'essentiel aux ressources accordées.

Les principaux postes affectés pour ces activités d'intérêt économique général sont :

- au hors bilan, les garanties données (cf. note 10),
- au passif, les fonds de garantie (cf. note 7).

Les fonds de garantie répondent à la définition d'instruments de dettes puisqu'ils sont remboursables. Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans les rubriques spécifiques intitulées « Fonds de garantie ».

Ils sont évalués au coût. Cette évaluation comprend les dotations perçues, auxquelles s'ajoute la quote-part de résultat revenant aux fonds (commissions, produits financiers nets, participation aux plus-values sur titres), nette des contentieux avérés (charges, provisions contentieuses et provisions précontentieuses, subventions décaissées).

Les gains, pertes et provisions affectés aux fonds de garantie, décrits dans les notes 7.2 et 7.4, ne transitent pas par le compte de résultat. Les charges et produits ne sont pas soumis à l'impôt.

De même, des partenaires publics, principalement les régions, accordent à Bpifrance Financement des ressources destinées au financement de subventions et d'avances remboursables. Le montant net de ces ressources est regroupé avec les fonds de garantie de l'innovation dans la rubrique « Fonds de garantie ».

Principe de rattachement des produits et des charges. — Les intérêts et commissions sont enregistrés en Produit Net Bancaire selon la méthode des produits et charges courus.

Engagements sociaux. — Aucun engagement de retraite n'a été constaté puisque la société Bpifrance Régions n'emploie pas de personnel.

Note 1. – Portefeuille titres.

Flux enregistrés au cours de l'exercice 2014 :

En €	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
Montant brut au 31/12/2013	157 962 191	208 922 502	0
Entrées et autres mouvements (1)	27 723 589	219 553 073	0
Sorties	- 2 000 000	- 167 800 000	0
Variation des créances rattachées	735 311	- 188 302	0
Montant brut au 31/12/2014	184 421 091	260 487 273	
Dépréciations cumulées au 31/12/2014 (2)	0	0	0
Montant net au 31/12/2014	184 421 091	260 487 273	0

(1) Amortissement des surcotés/décotes.

(2) Dépréciations pour moins-values latentes et pour créances douteuses.

Les titres détenus en emploi des Fonds de Garantie s'élèvent à 426 088 958.

Ventilation du portefeuille de titres à revenu fixe selon la durée restant à courir au 31 décembre 2014 :

(En millions €)	D ≤ 3 m	3 m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Créances rattachées	Total
Effets publics et valeurs assimilées	0	2 044 259	22 075 058	157 508 724	2 793 050	184 421 091
Obligations et autres titres à revenu fixe	68 999 203	81 450 910	97 100 305	9 843 697	3 093 158	260 487 273
	68 999 203	83 495 169	119 175 363	167 352 421	5 886 208	444 908 364
	439 022 156					

a. Ventilation par type de portefeuille (montants nets, créances rattachées incluses) :

(En millions €)	2014						2013
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe		Actions et autres titres à revenu variable		Total	Total
		Titres cotés	Titres non cotés	Titres cotés	Titres non cotés		
Placement	0	0	0	0	0	0	0
Investissement	184 421 091	171 344 403	89 142 870	0	0	444 908 364	366 884 693
Total	184 421 091	260 487 273		0		444 908 364	366 884 693

b. Estimation du portefeuille (créances rattachées incluses) au 31 décembre 2014 :

(En €)

Global	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes

Titres de placement	0	0	0	0	0
Titres d'investissement (*)	444 908 364	473 902 103	28 993 739		

(*) Les titres du portefeuille d'investissement, principalement des OAT, participent à la gestion globale des positions de liquidité et de taux d'intérêt de l'Établissement avec un objectif général de couverture des risques.

Ils permettent notamment de satisfaire les besoins de titres résultant du processus de sécurisation des opérations interbancaires et des systèmes d'échange.

(En €) :

Fonds propres	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Titres de placement	0	0	0	0	0
Titres d'investissement (*)	18 819 406	19 417 276	597 870		

(En €)

Fonds garanties	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Titres de placement	0	0	0	0	0
Titres d'investissement (*)	426 088 958	454 484 827	28 395 869		

Note 2. – Créances sur les établissements de crédit (actif).

Créances sur les établissements de crédit (actif – en €)	31/12/14	31/12/13
A vue	79 375 002	98 650 270
Total	79 375 002	98 650 270

Note 2.2 – Créances sur les établissements de crédit (passif).

Créances sur les établissements de crédit (passif – en €)	31/12/14	31/12/13
A vue	1 365 702	1 021 438
Total	1 365 702	1 021 438

Note 3. – Autres actifs.

(En €) :

Autres actifs	31/12/14	31/12/13
Fonds en gestion pour compte de tiers		5 120 999 (2)
État - dotations à recevoir sur fonds de garantie	35 309 100	20 370 079
Fonds de garantie des dépôts	40 000	34 640
Clients commissions	70 017	0 (3)
Impôts et taxes	57 539	16 982
Total	35 476 656	25 542 700

(2) En 2013, les Fonds en Gestion pour compte de tiers figuraient au bilan dans la rubrique Autres Actifs et Autres Passifs pour un montant de 5 120 999.

(3) Le solde des comptes clients était créditeur en 2013 suite à la migration ATRIUM, les régularisations 2014 ont corrigé les créances.

Note 4. – Comptes de régularisation - Actif.

(En €) :

Comptes de régularisation « Actif »	2014	2013
Commissions à recevoir (Cut-Off) :		

Sur fonds propres	9 067	11 993
Sur fonds de garantie	9 066	11 992
Produits à recevoir sur fonds en gestion pour compte de tiers	9 764	14 396
Inter-établissement	0	
Total	27 897	38 381

Note 5. – Autres passifs.

(En €) :

Autres passifs	2014	2013
Fonds en gestion pour compte de tiers		5 120 999 (1)
Impôts et taxes	0	43 055
Créditeurs divers (1)	8 579	27 527
État - dotation à restituer sur fonds de garantie	1 558 506	
Total	1 567 085	5 191 581

Note 6. – Comptes de régularisation - Passif.

(En €) :

Comptes de régularisation « Passif »	2014	2013
Charges d'exploitation à payer	253 953	286 070
Commissions constatées d'avance (cut-off) :		
Sur fonds propres	686 391	575 209
Sur fonds de garantie	686 257	575 100
Commissions perçues d'avance (commissions uniques et uniques simplifiées)	12 973 176	9 472 369
Total	14 599 777	10 908 748 (4)

(4) Dont 3 408 436 avec Bpifrance Financement (Inter-co).

Note 7. – Situation comptable des fonds de garantie régionaux (en €).

Fonds de garantie	Solde des fonds de garantie au 31/12/13	Dotations 2014	Résultats 2013	Solde des fonds de garantie au 31/12/14	Contentieux et intérêts à payer	Actifs comptables des fonds de garantie
Régions :						
Alsace	3 617 709	476 000	- 128 594	3 965 115	1 803 022	5 768 138
Aquitaine	5 501 008		80 189	5 581 197	1 670 626	7 251 823
Auvergne	7 113 922	1 120 000	- 181 903	8 052 019	1 889 595	9 941 614
Basse Normandie	7 140 812	420 000	- 53 891	7 506 920	806 954	8 313 874
Bourgogne	5 176 935		- 396 299	4 780 637	1 465 139	6 245 776
Bretagne	19 621 252	2 000 000	- 226 959	21 394 293	4 113 335	25 507 628
Centre	9 331 713	- 275 481	497 817	9 554 049	2 109 893	11 663 942
Champagne Ardennes	4 963 948	82 171	- 14 234	5 031 885	1 383 145	6 415 030
Corse	17 069 881		141 294	17 211 176	1 462 711	18 673 887
Franche Comté	7 812 552	43 795	1 890	7 858 237	2 649 198	10 507 435
Haute Normandie	5 220 305	1 190 000	- 234 574	6 175 731	1 541 106	7 716 836
Ile de France	91 061 455	16 190 500	- 1 907 545	105 344 410	21 613 165	126 957 575
Languedoc Roussillon	5 261 391		- 12 664	5 248 728	1 281 150	6 529 877
Limousin	5 237 955	500 000	- 499 150	5 238 805	2 120 741	7 359 547

Lorraine	18 416 359	- 2 356 843	- 13 406	16 046 109	6 108 111	22 154 220
Midi Pyrénées	10 610 660	2 043 352	559 273	13 213 285	1 693 811	14 907 096
Nord Pas-de-Calais	17 478 871	2 000 000	- 585 173	18 893 698	5 955 538	24 849 236
Paca	4 557 550	2 970 000	- 255 382	7 272 169	940 276	8 212 445
Pays de Loire	22 798 749	15 000 000	- 1 187 390	36 611 359	4 593 917	41 205 276
Picardie	6 737 044		- 78 940	6 658 104	986 877	7 644 981
Poitou Charente	4 903 733		- 23 619	4 880 114	1 195 534	6 075 648
Rhône Alpes	20 231 357	3 404 762	- 680 676	22 955 443	4 941 022	27 896 465
Départements :						
Bas Rhin	1 315 335		54 706	1 370 042	295 726	1 665 767
Gironde FAC33	1 633 797	- 1 631 415	33 577	35 959	83 955	119 915
Haut Rhin	241 264		433	241 697	271 588	513 285
Moselle	300 718		- 2 446	298 272	169 631	467 904
Paris	5 368 190	476 000	1 078	5 845 269	1 279 793	7 125 062
Sarthe	741 593		7 813	749 405	34 418	783 823
Seine et Marne	222 291		4 810	227 101	35 639	262 740
Assurance des FDS REG	44 282 071	2 117 999	792 719	47 192 789	0	47 192 789
Fip Franche Comté	366 982		- 70 861	296 121	0	296 121
Rhône Alpes Frera	2 856 351		- 83 298	2 773 053	1 497 070	4 270 122
Total	357 193 753	45 770 840	- 4 461 403	398 503 189	75 992 687	474 495 876

(1) Le montant des dotations 2014 (45 771 K€) correspond aux dotations effectivement reçues en 2014, minorées des dotations à recevoir des années antérieures et des remboursements ou annulations de 2014, majorées des dotations à recevoir sur les conventions signées en 2014, soit (37 418 - 7 734 - 1 631 + 17 718).

Note 7.2 – Résultat des fonds de garantie régionaux au 31 décembre 2014.

Fonds de garantie	Produits financiers	Participation aux plus values et récupérations	Commissions	Charges et provisions contentieuses	Provisions pré-contentieuses	Résultats
Régions :						
Alsace	93 907		44 327	- 297 243	30 415	- 128 594
Aquitaine	125 969		55 129	- 336 333	235 424	80 189
Auvergne	155 523		94 033	- 315 762	- 115 696	- 181 903
Basse Normandie	136 248		89 850	- 141 967	- 138 022	- 53 891
Bourgogne	110 239		58 959	- 400 855	- 164 642	- 396 299
Bretagne	413 371		216 658	- 1 020 520	163 532	- 226 959
Centre	207 879		94 707	- 205 133	400 364	497 817
Champagne Ardennes	110 693		59 503	- 341 179	156 748	- 14 234
Corse	321 971		142 416	- 311 838	- 11 255	141 294
Franche Comté	184 447		56 667	- 168 542	- 70 683	1 890
Haute Normandie	114 501		57 925	- 493 706	86 707	- 234 574
Ile de France	2 136 536		1 285 309	- 5 282 019	- 47 370	- 1 907 545
Languedoc Roussillon	114 766		35 707	- 137 505	- 25 632	- 12 664
Limousin	119 006		69 034	- 579 005	- 108 185	- 499 150
Lorraine	384 587	11 456	130 255	- 741 371	201 666	- 13 406
Midi Pyrénées	243 444		136 080	- 113 431	293 180	559 273
Nord Pas-de-Calais	390 592		208 340	- 1 176 059	- 8 047	- 585 173
Paca	113 501		30 082	- 609 505	210 541	- 255 382
Pays de Loire	289 358		316 002	- 1 624 585	- 168 165	- 1 187 390
Picardie	132 352		45 240	- 174 490	- 82 042	- 78 940

Poitou Charente	104 723		45 145	- 145 582	- 27 905	- 23 619
Rhône Alpes	396 539		260 082	- 1 465 006	127 707	- 680 676
Départements :						
Bas Rhin	29 102		564	25 040		54 706
Gironde FAC33	29 020		348	4 209		33 577
Haut Rhin	9 171		496	- 9 235		433
Moselle	8 399		669	- 16 824	5 310	- 2 446
Paris	115 272		46 191	- 167 448	7 063	1 078
Sarthe	13 770		1 919	- 7 876		7 813
Seine et Marne	4 537		226	47		4 810
Assurance des FDS REG	792 719					792 719
FIP Franche Comté	5 831		1 113	- 77 806		- 70 861
Rhône Alpes Frera	76 026		33 419	- 326 905	134 162	- 83 298
Total	7 484 001	11 456	3 616 396	- 16 658 432	1 085 175	- 4 461 403

Note 7.3 – Situation des fonds de garantie régionaux à l'innovation au 31 décembre 2014.

Fonds de garantie à l'innovation		Solde fonds garant innovation au 31/12/13	Dotations 2014	Reversement fonds d'assurance en 2014	Résultats 2014	Solde fonds garantie innovation au 31/12/14	Contentieux à payer	Actifs comptables des fonds de garantie à l'innovation
Limousin	Subvention	377 731	300 000		- 283 532	394 199		394 199
	PTZI	1 812 531	1 025 000	- 51 250	- 114 795	2 671 486		2 671 486
	Avances remboursables	515 497	400 000	- 20 000	- 7 145	888 352		888 352
Franche Comté	Subvention	3 525 863	1 711 500		- 1 865 499	3 371 864		3 371 864
	PTZI	465 112			- 127 802	337 310	114 750	452 060
	Avances remboursables	3 227 131	509 523	- 25 476	- 35 246	3 675 931		3 675 931
Paris	Subvention	472 773	2 842 000		- 1 887 333	1 427 440		1 427 440
	PTZI	237 597	- 250 000	12 500	571	668		668
	Avances remboursables	3 260 133	1 250 000	- 62 500	- 548 306	3 899 326	393 874	4 293 200
Pays de Loire	Subvention	3 177 502	4 250 000		- 3 591 604	3 835 898		3 835 898
	PTZI				0	0		0
	Avances remboursables				0	0		0
Franche Comté Doubs	Subvention	291 427	100 000		- 172 749	218 677		218 677
	PTZI				0	0		0
	Avances remboursables	142 508			216	142 724		142 724
Franche Comté Cagb	Subvention	325 183	218 529		- 250 616	293 097		293 097
	PTZI				0	0		0
	Avances remboursables	276 656	50 000	- 2 500	- 189	323 967		323 967
Franche Comté Haute Saône	Subvention	150 433			- 50 784	99 650		99 650
	PTZI				0	0		0
	Avances remboursables	133 597	100 000	- 5 000	- 3 956	224 641		224 641
Franche Comté Jura	Subvention	103 216	95 573		- 46 287	152 502		152 502
	PTZI				0	0		0
	Avances remboursables				0	0		0
Franche Comté Agglo Monbéliard	Subvention				0	0		0
	PTZI				0	0		0
	Avances remboursables	245 916			373	246 290		246 290
Franche Comté Belfort	Subvention				0	0		0
	PTZI				0	0		0
	Avances remboursables	138 015			- 8 557	129 458		129 458
Franche Comté Agglo Belfort	Subvention				0	0		0
	PTZI				0	0		0
	Avances remboursables	138 021			- 8 486	129 535		129 535
Ile de France	Subvention	1 673 970	8 942 365		- 3 102 133	7 514 202		7 514 202
	PTZI				0	0		0
	Avances remboursables	933 316	1 000 000	- 50 000	- 33 435	1 849 881		1 849 881
Nouvelle Calédonie	Subvention	400 000			- 4 573	395 427		395 427

	PTZI	190 000			193	190 193		190 193
	Avances remboursables	380 000			387	380 387		380 387
Bretagne	Subvention	736 571	1 100 000		- 1 435 537	401 034		401 034
	PTZI				0	0		0
	Avances remboursables				0	0		0
Lorraine	Subvention	402 397	600 000		- 334 215	668 182		668 182
	PTZI	1 180 947	1 700 000	- 85 000	- 243 113	2 552 834		2 552 834
	Avances remboursables	1 184 656	1 700 000	- 85 000	- 274 171	2 525 485		2 525 485
Alsace	Subvention				0	0		0
	PTZI	864 784	1 120 000	- 56 000	- 61 872	1 866 912		1 866 912
	Avances remboursables	1 475 682	1 809 789	- 90 489	- 197 432	2 997 550		2 997 550
Haute Normandie	Subvention		220 000		- 137 142	82 858		82 858
	PTZI		475 000	- 23 750	- 20 298	430 952		430 952
	Avances remboursables		475 000	- 23 750	- 49 901	401 349		401 349
Languedoc Roussillon	Subvention		636 211		- 408 428	227 783		227 783
	PTZI		2 875 541	- 143 777	- 143 862	2 587 902		2 587 902
	Avances remboursables		1 650 361	- 82 518	- 114 954	1 452 889		1 452 889
Champagne Ardennes	Subvention		50 000		5	50 005		50 005
	PTZI		200 000	- 10 000	17	190 017		190 017
	Avances remboursables		250 000	- 12 500	22	237 522		237 522
		28 439 164	37 406 392	- 817 011	- 15 562 166	49 466 380	508 624	49 975 004
Total bilan		385 632 917				447 969 569		524 470 880

Note 8. – Provisions pour risques et charges.

(En €)	Solde au 01/01/14	Dotations	Reprises	Récupérations et ajustements	Solde au 31/12/14
Provision pour risques	72 021 936	31 763 980	12 660 676	14 832 750	76 292 490

Note 9. – Capitaux propres.

En €	31/12/13	Affectation du résultat 2013	Augmentation de capital	Autres	31/12/14
Capital social	4 800 000				4 800 000 (1)
Réserve légale	472 937	7 063			480 000
Autres réserves	8 720 000	1 730 000			10 450 000
Primes d'émission	612 471				612 417
Report à nouveau	4 566	- 3 557			1 009
Total	14 609 920	1 733 506	0	0	16 343 426

(1) Le capital social est composé de 240 000 actions d'une valeur nominale de 20 €.

En €		31/12/14
Résultat de l'exercice		1 733 506
Total des capitaux propres		16 343 426

La répartition du capital est la suivante :	31/12/14
Bpifrance Financement	98,99 %
CMGM	1,00 %
Autres	0,01 %

Note 10. – Engagements hors bilan des Fonds de Garantie en € (situation au 31 décembre 2014).

Le montant des engagements donnés figurant au hors-bilan représente le montant cumulé des risques pris par Bpifrance Régions au 31 décembre 2014. La part des engagements autorisés non utilisés qui correspond aux encours non mis en place par les partenaires bancaires s'élève à 93 millions €.

Fonds	Encours sains	Encours douteux compromis	Encours douteux (pre-contentieux) (1)	Total
Régions :				
Alsace	6 742 390	1 991 845	165 072	8 899 307
Aquitaine	9 402 926	1 872 210	140 379	11 415 516
Auvergne	14 280 804	2 022 484	109 313	16 412 601
Basse Normandie	19 332 230	676 856	458 123	20 467 209
Bourgogne	10 676 462	1 360 522	336 578	12 373 562
Bretagne	39 778 878	4 382 610	830 669	44 992 156
Centre	18 170 659	2 192 210	313 367	20 676 237
Champagne Ardennes	10 615 434	1 477 674	199 190	12 292 298
Corse	25 018 134	1 561 107	328 088	26 907 329
Franche Comté	8 935 027	2 889 111	271 571	12 095 709
Haute Normandie	8 837 265	1 733 832	73 236	10 644 333
Ile de France	242 736 060	21 982 820	5 619 569	270 338 450
Languedoc Roussillon	6 027 057	1 440 711	92 121	7 559 889
Limousin	14 144 786	2 030 640	585 674	16 761 080
Lorraine	24 219 808	5 943 439	470 817	30 634 064
Midi Pyrénées	27 036 391	1 576 842	541 227	29 154 460
Nord Pas-de-Calais	34 687 501	6 067 689	1 444 539	42 199 729
Paca	4 394 059	1 143 059	21 000	5 558 118
Pays de Loire	57 454 208	4 427 794	1 306 565	63 188 568
Picardie	6 250 093	1 012 960	281 295	7 544 348
Poitou Charente	6 829 952	1 161 974	330 470	8 322 396
Rhône alpes	42 241 996	4 962 826	1 088 641	48 293 463
Départements :				
Bas Rhin	59 213	345 789		405 002
Gironde FAC33	47 366	97 360		144 726
Haut Rhin	46 551	305 402		351 953
Moselle	49 211	194 526	7 754	251 491
Paris	8 197 536	1 486 596	82 805	9 766 937
Sarthe	265 611	40 979		306 590
Seine et Marne	23 335	42 907		66 242
FIP Franche Comté	259 321			259 321
Région Rhône Alpes	449 950			449 950
FIP Poitou Charente	223 324		70 015	293 339
Rhône Alpes Frera	3 194 508	1 482 744	545 487	5 222 739
FRGI	42 379 850	567 604		42 947 455
Total	693 007 877	78 475 125	15 713 565	(1) 787 196 568

(1) Dont 191 340 746 d'engagements donnés à Bpifrance Financement.

Ventilation des engagements hors bilan par type de contrepartie :

(En €)	Total	Sociétés	Entrepreneurs individuels	Administrations	Particuliers	Autres
Engagement de garantie	693 007 877	693 007 877				
Engagement de garantie douteux compromis	78 475 125	78 475 125				

Ventilation des engagements hors bilan par secteur d'activité :

(En €)	Total	Industries	Commerce	Tourisme	BTP	Services
--------	-------	------------	----------	----------	-----	----------

Engagement de garantie	693 007 877	123 830 545	92 429 683	55 976 013	23 372 810	397 398 826
Engagement de garantie douteux compromis	78 475 125	18 245 520	12 430 851	5 991 965	5 679 745	36 127 045

Note 11. – Intérêts et produits assimilés.

(En €)	2014	2013
Sur opérations avec les établissements de crédit	828 867	820 690
Sur opérations avec la clientèle	3 616 914	3 391 425
Sur opérations sur titres	146 017	33 436
Total	4 591 798	4 245 551

Note 12. – Charges générales d'exploitation.

	2014	2013
Convention de prestations de services avec OSEO	1 907 670	1 613 833
Autres frais administratifs	275 531	56 034
Total	2 183 201	7 669 868

Note 13. – Rémunérations des mandataires sociaux.

Au titre de leurs mandats exercés au sein de Bpifrance Régions, les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice.

Note 14.

Activité de garantie - (en €)	31/12/14		Hors-bilan
	Actif	Passif	
	Disponibilités	Comptes transitoires	
Lorraine Forêt Bois	2 291 964	2 291 964	223 698
Pyrénées Atlantiques	1 899 557	1 899 557	2 036 579
Midi Pyrénées - Tempête Bois	66 766	66 766	
PACA	138 200	138 200	
Lorraine Garantie - Immo	586 619	586 619	
Lorraine Garantie - Relais Loyers	107 329	107 329	
Total	5 090 435	5 090 435	2 060 277

IV. — Affectation du résultat.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2014 de la façon suivante :

	Euros
Bénéfice net 2014	1 653 870,84
Report à nouveau	1 008,86
Montant à répartir	1 654 879,70
Réserve légale	0,00
Autres réserves	1 650 000,00
Le solde étant reporté à nouveau	4 879,70

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2014 de 1 653 870,84 € en réserve libre de 1 650 000 € en réserve libre et pour le solde, soit 4 879,70 €, en report à nouveau.

V. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bpifrance Régions S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Règles et principes comptables. — Les « règles de présentation et d'évaluation » présentées en annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux fonds de garantie gérés par votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

— Provisionnement du risque de crédit : Votre société constitue des provisions pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que décrit dans le paragraphe « Méthode d'évaluation des provisions pour risques sur engagements hors bilan donnés ». Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation du risque de non recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques au passif du bilan.

— Valorisation des titres et instruments financiers : Votre société détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les « règles de présentation et d'évaluation » ainsi que la note 1 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 28 avril 2015.

Les Commissaires aux comptes :

KPMG S.A.,
Marie-Christine Jolys,
Associée ;

Mazars,
Virginie Chauvin,
Associée.

VI. — Rapport de gestion.

Le rapport de gestion dans son intégralité est tenu à la disposition du public au siège social de la société.

1503819

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

CBo TERRITORIA

Société Anonyme au capital de 42 478 926,60 Euros.
Siège social : La Mare – Cour de l'Usine – BP 105 – 97438 SAINTE-MARIE (Ile de La Réunion).
452 038 805 R.C.S. SAINT-DENIS.

I. Les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 publiés dans le rapport financier annuel 2014 (diffusé et mis en ligne sur le site de la société www.cboterritoria.com le 30 avril 2015) ainsi que la proposition d'affectation du résultat publiée au BALO le 20 avril 2015 dans l'avis préalable, ont été approuvés sans modification par l'assemblée générale du 5 juin 2015.

II. Attestations des commissaires aux comptes

(Extraits des rapports)

1. Opinion sur les comptes annuels

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.»

« En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la dépréciation des immobilisations corporelles, des titres de participation et des stocks et en-cours. Nos travaux ont consisté à examiner la méthodologie des évaluations mise en œuvre et à nous assurer que l'information donnée dans les notes annexes était appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.»

2. Opinion sur les comptes consolidés

« Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.4.18. Chiffre d'affaires » de l'annexe qui expose le changement de présentation des revenus locatifs. »

« En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

– La note 2.4.3.4 de l'annexe précise que les immeubles de placement font l'objet de procédures d'évaluation par un expert immobilier indépendant pour estimer leur juste valeur. Nos travaux ont consisté à examiner la méthodologie mise en œuvre par l'expert, à vérifier le caractère approprié des méthodes comptables retenues et à nous assurer que l'information donnée dans les notes annexes était appropriée.

– Les notes 2.4.10 et 13 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la détermination de la juste valeur des instruments dérivés ainsi que les caractéristiques des instruments de couverture du groupe. Nous avons examiné les critères de classification et de documentation propres à la norme IAS 39 et vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.»

Fait à Saint-Denis de La Réunion et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2015.

Les Commissaires aux comptes

EXA
Franck LOUSSOUARN

Deloitte & Associés
Christophe POSTEL-VINAY

1503818

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN

Société anonyme au capital de 27 605 120 €
Siège social : 185, rue de Bercy, 75012 Paris
542 097 324 R.C.S. Paris – APE : 3530 Z

Documents comptables annuels au 31 décembre 2014

Les comptes annuels et les comptes consolidés ainsi que le projet d'affectation du résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels que transmis à l'Autorité des Marchés Financiers, en date du 22 avril 2015, via un diffuseur professionnel, ont été approuvés sans réserve ni modification par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2015.

1503815

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

GENTICEL

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 544 023,50 euros
Siège social : 516, rue Pierre et Marie Curie – Prologue Biotech – 31670 Labège
439 489 022 R.C.S. Toulouse

Comptes annuels de l'exercice 2014

Les comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été approuvés sans modification par l'Assemblée générale à caractère mixte du 11 juin 2015.

Le Document de Référence 2014 de GENTICEL, incluant le rapport financier annuel et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2015, est disponible sur simple demande écrite auprès la Société, ainsi qu'en téléchargement sur le site de GENTICEL, www.genticel.com / informations financières / informations réglementées, et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org.

En particulier, la deuxième résolution relative à la proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 a été approuvée. Il a ainsi été décidé de l'affectation dans son intégralité de la perte nette comptable de 9 549 291 euros, constatée au titre de l'exercice 2014, au poste « Report à Nouveau » du bilan.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale a par ailleurs rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

1503825

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES**SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES
(COMPTES ANNUELS)****INSTALLUX S.A.**

Société Anonyme au capital de 4 856 000 euros
Siège social : Chemin du Bois Rond, 69720 SAINT BONNET DE MURE
963 500 905 R.C.S. LYON

Exercice social du 1er janvier au 31 décembre 2014**A. — Comptes sociaux****I. — Comptes annuels**

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, faisant l'objet du rapport financier annuel mis en ligne sur le site « <http://www.worldreginfo.com> (société / isin : Installux) », et transmis à l'AMF, ont été approuvés sans modification par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2015.

II. — Attestation des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2014

1. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

— L'évaluation des titres de participation a été effectuée en conformité avec les méthodes comptables décrites dans la note intitulée « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des éléments pris en considération pour les estimations de la valeur d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions pour dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, le rapport de gestion ne mentionne pas de manière individuelle les informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés. Il n'existe aucun engagement consenti en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux comptes :

NOVANCES – DECHANT et Associés :
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
Guillemette REY-LESCURE, représentant légal

PREMIER MONDE :
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
Philippe BONNEPART, représentant légal

B. — Comptes consolidés**I. — Comptes consolidés**

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014, faisant l'objet du rapport financier annuel mis en ligne sur le site « <http://www.worldreginfo.com> (société / isin : Installux) », et transmis à l'AMF, ont été approuvés sans modification par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2015.

II. — Attestation des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014

1. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

— Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les principes décrits dans la note 2.13 « Tests de dépréciation » de l'annexe relative aux principes de consolidation et méthodes d'évaluation. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 15 de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon, le 29 avril 2015.

Les Commissaires aux comptes :

NOVANCES – DECHANT et Associés :
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
Guillemette REY-LESCURE, représentant légal

PREMIER MONDE :
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
Philippe BONNEPART, représentant légal

1503829

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

JACQUES BOGART S.A

Société Anonyme au capital de 1 086 200,93 €
Siège social : 76/78, avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS
304 396 047 R.C.S. PARIS

Confirmation des comptes sociaux consolidés approuvés et décision d'affectation du résultat

Exercice clos au 31 décembre 2014

I. Les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 du groupe JACQUES BOGART insérés dans le rapport financier annuel au 31 décembre 2014 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mai 2015 et publié sur le site Internet de l'émetteur, <http://www.jbogart.com/infosfi/>, ont été approuvés sans modification par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2015.

II. Affectation du résultat

SIXIÈME RÉOLUTION (Affectation et répartition du résultat de l'exercice)

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2014 de la façon suivante :

- au poste « Autres Réserves » pour :	399 322,84 €
- au paiement de dividendes pour :	2 137 503,00 €
Soit :	2 536 825,84 €

Pour : 1 416 173 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix

Cette résolution mise aux voix est en conséquence adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉOLUTION (Distribution de dividendes)

L'Assemblée Générale fixe ainsi qu'il suit le dividende net revenant à chaque action :

- dividende net distribué au titre de l'exercice 2014 :	2 137 503,00 €
- dividende distribué par action :	3,00 €

Le dividende sera payable cinq jours de bourse ouvrés suivant la date de la présente Assemblée Générale.

Les dividendes mis en distribution sont soumis à l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, le prélèvement forfaitaire libérateur pour les revenus perçus à compter du 1er janvier 2013 ayant été supprimé.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Années	Dividende total distribué	Dividende net par action
2011	4 488 756,30 €	6,30 €
2012	12 504 392,55 €	17,55 €
2013	2 351 253,30 €	3,30 €

Les distributions au titre des exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012, étaient éligibles à la réfaction de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, à défaut d'option pour le prélèvement forfaitaire libérateur prévu de 21 % à l'article 117 quater nouveau du Code Général des Impôts.

Pour : 1 416 173 voix

Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix

Cette résolution mise aux voix est en conséquence adoptée à l'unanimité.

III. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Société **JACQUES BOGART S.A.**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;

Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient sur la base de notre audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels, sont au regard des règles de principe comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la Société pour l'évaluation de titres de participation et des provisions pour risques et charges, telles que respectivement décrites dans les notes 3d et 13 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces éléments et à revoir les calculs effectués par la Société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 4 mai 2015

Les Commissaires aux comptes :

Fidecompta
Raymond Blancard

S & W Associés
Vincent Young

IV. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la Société **JACQUES BOGART**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;

- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Écarts d'acquisition et provisions pour risques et charges

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la Société pour l'évaluation des écarts d'acquisitions, des immobilisations incorporelles et des provisions pour risques et charges telles que respectivement décrites dans les notes 11 à 14, 72 et 73 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquels se fondent ces éléments et à revoir les calculs effectués par la Société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 4 mai 2015

Les Commissaires aux comptes :

Fidecompta
Raymond Blancard

S & W Associés
Vincent Young

1503824

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

MONTUPET S.A.

Société anonyme au capital de 16 389 808,88 €
Siège social : 202, quai de Clichy - 92110 CLICHY
542 050 794 R.C.S. Nanterre

Approbation des comptes

Les comptes sociaux et consolidés de MONTUPET au 31 décembre 2014, revêtus de l'attestation des Commissaires aux comptes, ont été approuvés sans modification par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 juin 2015, dans sa partie ordinaire.

L'Assemblée Générale a également adopté sans modification l'affectation du résultat de l'exercice 2014 telle que proposée dans le projet de résolutions publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n° 59 du 18 mai 2015 et n° 67 du 5 juin 2015.

Les comptes annuels et consolidés ainsi que la certification des Commissaires aux comptes ont été publiés dans le rapport financier annuel déposé le 20 avril 2015 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et diffusés en « diffusion réglementée ».

Ils ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce.

Tous ces documents sont disponibles sur le site internet de la société : www.montupet.fr

Le Conseil d'Administration

1503823

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

SG OPTION EUROPE

Société Anonyme au capital de 6 512 000 Euros
Siège social : 17 cours Valmy – 92800 Puteaux
341 369 833 R.C.S Nanterre.

A. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 mai 2015.

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 44.749.025,28 euros au compte de report à nouveau antérieur, créateur de 53.978.102,50 euros, qui sera ainsi ramené à un montant de 9.229.077,22 euros.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

Exercices	Dividende distribué
2013	Néant
2012	Néant
2011	196,78 euros (1)

(1) Le dividende attribué aux Actionnaires personnes physiques était éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts. En revanche, le dividende attribué aux Actionnaires personnes morales n'était pas éligible à cet abattement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Le président :
Philippe RENAULT

Le scrutateur :
Nicolas COSSON

Le secrétaire :
Hicham JAIDI

B. — États financiers et annexes au 31 décembre 2014.

I. — Bilan

(En milliers d'euros)

Actif	31/12/2014	31/12/2013
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux		
Effets publics et valeurs assimilées (note 2)	390 953	205 896
Créances sur les établissements de crédit (note 3)	20 879 780	30 903 814
A vue	482 660	1 471 579
A terme	20 397 120	29 432 235
Opérations avec la clientèle (note 4)	968	1 379
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	968	1 379
Comptes ordinaires débiteurs		
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 2)	5 183 255	9 663 926
Actions et autres titres à revenu variable (note 2)	1 691 125	4 587 126
Participations et autres titres détenus à long terme (note 5)	966	849

Parts dans les entreprises liées		
Immobilisations incorporelles (note 6)		
Immobilisations corporelles (note 6)		
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Comptes de négociation et de règlement (note 7)	85 803	80 888
Autres actifs (note 8)	7 753 203	7 629 333
Comptes de régularisation (note 8)	6 074 106	11 388 053
Total	42 060 158	64 461 264

Passif	31/12/2014	31/12/2013
Banques centrales, Comptes courants postaux		
Dettes envers les établissements de crédit (note 9)	12 968 356	22 051 819
A vue	684 581	679 603
A terme	12 283 774	21 372 216
Opérations avec la clientèle (note 10)	1 022	1 621 264
Comptes d'épargne à régime spécial (note 10)		
A vue		
A terme		
Autres dettes	1 022	1 621 264
A vue	17	16
A terme	1 005	1 621 248
Dettes représentées par un titre (note 11)	14 026 284	19 368 041
Bons de caisse		
Titres de marché interbancaires et titres de créances négociables	13 564 785	18 551 141
Emprunts obligataires	461 499	816 900
Autres dettes représentées par un titre		
Autres passifs (note 12)	8 522 892	10 546 496
Comptes de régularisation (note 12)	689 225	1 771 878
Provisions (note 13)	5 788 335	8 758 368
Comptes de négociation et de règlement (note 7)	25 879	260 483
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux		
Capitaux propres (note 14)	38 166	82 915
Capital	6 512	6 512
Primes d'émission	18 224	18 224
Réserves	4 200	4 200
Ecart de réévaluation		
Provisions règlementées		
Subvention d'investissement		
Report à nouveau	53 978	74 141
Résultat de l'exercice	-44 749	-20 163
Total	42 060 158	64 461 264
Résultat de l'exercice en centimes :	-44 749 025,28	
Total du bilan en centimes	42 060 157 724,20	

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

Hors-bilan	31/12/2014	31/12/2013
-------------------	-------------------	-------------------

Engagements donnés	318 738	840 712
Engagements de financement (note 21)	27 956	205 646
Engagements en faveur d'établissement de crédit	27 956	205 646
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie (note 21)	229 876	131 540
Engagements en faveur d'établissement de crédit	229 876	131 540
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements sur titres (note 21)	60 905	503 526
Titres à livrer		
Autres engagements donnés	60 905	503 526
Engagements reçus	250 200	1 308 445
Engagements de financement (note 21)	33 459	351 225
Engagements reçus d'établissement de crédit	33 459	351 225
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres (note 21)	216 741	957 220
Titres à recevoir		
Autres engagements reçus	216 741	957 220

Autres engagements	31/12/2014	31/12/2013
Opérations en devises (note 22)		
Engagements devises (achetées ou empruntées) à recevoir	94 696	134 446
Engagements devises (vendues ou prêtées) à donner	108 197	52 147
Engagements sur instruments financiers à terme (note 23)	206 832 430	286 298 553
Autres engagements (note 21)		
Engagements donnés	379 624	295 418
Engagements reçus	2 601	2 185
Engagements douteux		

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

II. — Compte de résultat.

Compte de résultat	31/12/2014	31/12/2013
Produits et charges d'exploitation bancaire		
+ Intérêts et produits assimilés (note 15)	2 408 375	2 032 073
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les Ets de crédit	1 989 129	966 624
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	32 144	75 836
+ Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	138 334	91 487
+ Autres intérêts et produits assimilés	248 768	898 126
- Intérêts et charges assimilées (note 15)	-3 267 376	-5 498 073
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les Ets de crédit	-2 060 603	-1 426 507
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-10 053	-4 888
- Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	-789 796	-975 037
- Autres intérêts et charges assimilées	-406 924	-3 091 642
+ Revenus des titres à revenu variable (note 15)	134	251
+ Commissions (produits) (note 16)	2 571	4 187

- Commissions (charges) (note 16)	-13 370	-21 340
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	849 147	3 508 932
- Opérations sur titres de transaction	303 171	2 099 921
- Opérations de change	-10 306	-7 288
- Opérations sur instruments financiers	556 282	1 416 299
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	163	10
- Plus ou moins value	163	10
- Dotations aux provisions et reprises		
+ Autres produits d'exploitation bancaire	622	1 965
- Opérations faites en commun		
+ Autres produits d'exploitation bancaire	622	1 965
- Autres produits non bancaires		
- Autres charges d'exploitation bancaire	-6 189	-419
- Opérations faites en commun		
- Autres charges d'exploitation bancaires	-6 189	-419
Produit net bancaire	-25 925	27 585
- Charges générales d'exploitation (note 18)	-42 999	-53 405
- Frais de personnel		
- Autres frais administratifs	-42 999	-53 405
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Résultat brut d'exploitation	-68 925	-25 820
- Coût du risque		
- Coût du risque sur établissement de crédit		
- Coût du risque sur la clientèle		
- Coût du risque sur portefeuille titres		
- Autres opérations		
Résultat d'exploitation	-68 925	-25 820
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés (note 19)	18	-235
- Immobilisations financières	18	-235
- Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles		
Résultat courant avant impôt	-68 907	-26 054
+ / - Résultat exceptionnel		
- Impôt sur les bénéfices (note 20)	24 158	5 891
+ / - Dotation / reprises de FRBG et provisions réglementées		
Résultat net de l'exercice	-44 749	-20 163

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

III. — Annexes.

Note 1. – Règles et méthodes comptables.

Les comptes sociaux de la société SG Option Europe ont été établis conformément aux dispositions :

— du règlement n°2002-04 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises d'investissement dès le 1er janvier 2002,

— du règlement n°97-03 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à l'établissement et à la publication des comptes des entreprises d'investissement.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

— continuité de l'exploitation,

— permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

— indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales et bancaires d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable et comparabilité des comptes. — Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement d'estimation. — Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances sur les établissements de crédit et la clientèle. — Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle.

Une opération est classée dans la catégorie "au jour le jour" lorsque sa durée initiale est au plus égale à un jour ouvrable.

Au-delà d'une durée initiale supérieure à un jour ouvrable, l'opération est classée dans la catégorie "à terme".

Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles.

Au 31 décembre 2014, aucune dépréciation n'a été constatée.

Créances douteuses. — Par application du règlement n°2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement n°2005-03, sont distingués comptablement les encours sains et les encours douteux.

Sont des encours douteux, les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes:

— lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour le crédit bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales),

— lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non recouvrement,

— s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment des procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal correctionnel.

Par contagion, le classement d'un encours en douteux sur une contrepartie entraîne obligatoirement le déclassement de tous les engagements liés à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions (sauf cas de litiges ponctuels ou d'un risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers). Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations correspondant à la perte probable.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

Portefeuille titres. — Le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire modifié par le règlement 2005-01 qui a été modifié par le règlement 2008-07 et le 2008-17 du Comité de la Réglementation Comptable et l'instruction 90-03 de la Commission Bancaire définissent les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres.

Les titres sont classés en fonction de :

— La nature du revenu : le revenu attaché aux titres peut-être fixe ou variable.

Les titres à revenu fixe sont représentés par des titres à taux d'intérêt fixe et des titres participatifs institués par la loi du 3 janvier 1983. Ce sont donc principalement des obligations, des bons du Trésor, des titres de créances négociables, et des titres similaires, que leur taux soit fixe ou révisable.

Les titres à revenu variable sont tous les autres, essentiellement des actions. Ce sont donc des titres pour lesquels le revenu est tributaire des résultats de l'émetteur et de la décision de distribution.

— L'intention de détention selon leur portefeuille de destination : il est possible de classer les titres en six catégories ou portefeuilles qui correspondent à autant de motivations: transaction, placement, investissement, participations et parts dans les entreprises liées, activité de portefeuille et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Les titres peuvent faire l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Entre la date de négociation des titres et leur transfert de propriété, l'engagement d'achat ou de vente est enregistré dans un compte de hors-bilan "Titres à recevoir / à livrer".

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition.

Titres de transaction. — Ce sont des titres, qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché.

Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

A la clôture de l'exercice, les titres de transaction sont évalués sur la base de leur valeur de marché.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Résultat net des opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont également classés au sein de cette rubrique.

Titres de placement. — Ce sont des titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés au paragraphe 3 bis du règlement 90-01 (c'est-à-dire: titres de participation, parts dans les entreprises liées....).

— Actions et autres titres à revenus variables : Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition, ou à leur valeur d'apport. Si les titres proviennent du portefeuille de transaction, ils sont enregistrés au prix du marché le jour du transfert.

A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent.

Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins values latentes ainsi constatées. En cas de moins values latentes, une dépréciation du portefeuille titres, appréciée par ensembles homogènes de titres, est constatée en comptabilité.

Les revenus attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la Rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Les dotations et reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cessions de ces titres sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou Pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

— Obligations et autres titres à revenu fixe : Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, frais exclus, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.

Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés. Les intérêts courus à recevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique "Produits d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe" du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés selon leur valeur probable de négociation, et dans le cas de titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence, cette provision peut-être appréciée par ensembles homogènes de titres. Les plus-values ne sont pas comptabilisées, et ne peuvent venir compenser les moins-values des autres titres.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation, ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres sont enregistrées dans la rubrique "Résultat net des opérations financières» du compte de résultat.

Titres d'investissement. — Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels SG Option Europe a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance.

A cette intention s'ajoute l'obligation de leur affecter des ressources globalement adossées ou encore de les protéger par une opération de couverture sur un marché d'instruments financiers à terme.

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou Pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Au 31 décembre 2014, la société ne détient aucune valeur entrant dans cette catégorie.

Titres de l'activité de portefeuille. — Il s'agit d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

Aucun titre de cette nature ne figure au bilan de clôture.

Titres de participations, autres titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées. — Il s'agit de titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de notre société ou du groupe Société Générale et répondant aux critères suivants:

— titres de sociétés intégrées globalement ou proportionnellement ou émis par les sociétés mises en équivalence;

— titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec la société détentrice, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus;

— titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision;

— titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle du Groupe.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de payer pour acquérir ces titres avec le même objectif de détention.

Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres.

Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la Rubrique "Revenus des titres à revenus variables".

Les dotations et reprises de provision, ainsi que les plus ou moins-values de cessions de ces titres sont comptabilisées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Autres titres détenus à long terme. — Ils représentent les investissements réalisés sous forme de titres par la société dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec la société émettrice, mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Au 31 décembre 2014, aucun titre n'entrant dans cette catégorie n'est inscrit au bilan de la société.

Cas particulier des EMTN structurés émis par SG, SGA, SG Issuer et SG Effekten enregistrés parmi les titres de transaction. — SG Option Europe détient dans le portefeuille de titres de transaction des EMTN structurés émis par SG, SGA, SG Issuer et SG Effekten en vue d'assurer la liquidité du marché sur ces titres. Le financement de cette activité est constitué de dépôts à terme interbancaires indexés, conclus avec les sociétés émettrices, dont les indexations répliquent parfaitement celles des EMTN structurés détenus par SG Option Europe.

Immobilisations. — Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), hors frais d'acquisition ou à leur valeur de réévaluation lorsqu'elles en font l'objet.

Les amortissements ont été calculés suivant la durée réelle ou estimée d'utilisation des biens en utilisant le mode d'amortissement suivant :

Nature immobilisation	Mode	Durée d'utilisation
Logiciels	L	3 ans (1 an fiscalement)
Matériel de bureau et informatique	L	5 ans
Mobilier	L	10 ans
Agencement des constructions	L	20 ans

Les dotations aux amortissements ont été portées au compte de résultat dans la rubrique Dotations aux Amortissements.

Dettes envers les établissements de crédit. — Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des dettes.

Les dettes intègrent les dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre. — Les dettes représentées par un titre sont ventilées selon le support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés au bilan parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et charges assimilés ».

Intérêts et commissions. — Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont comptabilisées en respectant les éventuels décalages intervenant entre la facturation et l'exécution effective du service, et donnent lieu à une régularisation afin que les charges et produits acquis à l'exercice lui soient effectivement rattachés.

Provisions pour risques et charges. — Les provisions inscrites au passif du bilan sont comptabilisées conformément au règlement n°2000-06 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable, et applicable aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2002.

Les provisions pour risques et charges représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie attendue de celui-ci.

Ces provisions couvrent des risques identifiés à l'actif et au passif du bilan et au hors bilan.

Les dotations et les reprises de provisions sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

Operations en devises. — Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes en devises étrangères sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Conformément aux règlements n°95-04 du Comité de la Réglementation Bancaire et n°2000-02 du Comité de la Réglementation Comptable, les opérations enregistrées en devises au bilan ou au hors bilan sont converties sur la base des cours de change officiels au comptant à la date de clôture.

Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Operations sur instruments financiers a terme. — Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux ou de devises sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n°88-02 et n°92-04 modifiés du Comité de la Réglementation Bancaire et du règlement n°2002-01 du Comité de la Réglementation Comptable. Les engagements nominaux sur les instruments à terme sont présentés sous une ligne unique au hors bilan; ce montant représente le volume des opérations en cours, il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Il convient de distinguer deux cas en matière de comptabilisation des résultats afférents à ces instruments.

a) Opérations de couverture affectée : Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés au compte de résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. Dans le cas où ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en "résultat net des opérations financières" dans la rubrique "résultat sur instruments financiers à terme".

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits "prorata-temporis" au compte de résultat. Ils sont inscrits en "résultat net des opérations financières" dans la rubrique "résultat sur instruments financiers à terme".

b) Opérations isolées : Ces opérations incluent, d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, d'autre part, des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés dont la liquidité est moindre, sont inclus dans des portefeuilles de transaction. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture; en l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes. Ces valorisations sont corrigées le cas échéant d'une décote prudentielle (Reserve Policy) déterminée en fonction des instruments concernés et des risques associés et intégrant:

– une valorisation prudente de l'ensemble des instruments, quelle que soit la liquidité du marché,

– une réserve estimée en fonction de la taille de la position et destinée à couvrir le risque d'emprise,

– une correction au titre de la moindre liquidité des instruments et des risques de modèles dans le cas des produits complexes ainsi que des opérations traitées sur des marchés moins liquides (car récents ou plus spécialisés).

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêts négociées de gré à gré, la valeur de marché intègre le risque de contrepartie et la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes latents ou réalisés correspondants sont directement portés au résultat de l'exercice. Ils sont inscrits au compte de résultat en "résultat net des portefeuilles de négociation".

Les pertes et profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou "prorata temporis", selon la nature de l'instrument. En fin d'exercice, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques dont la contrepartie est enregistrée en "résultat net des portefeuilles de négociation".

Gains et pertes sur actifs immobilisés. — Ce poste regroupe les plus ou moins-values de cession et les dotations nettes aux provisions pour dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du Produit Net Bancaire.

Charge fiscale. — SG Option Europe a conclu une convention d'intégration fiscale avec Société Générale.

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % et de 0 % pour les plus-values à long terme excepté la quote-part de 12 % imposée au taux de droit commun.

Les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une Contribution Sociale sur les Bénéfices des sociétés de 3,3 %.

Suite à l'adoption de la loi de finance rectificative parue en 2013, une majoration de 10,7 % du montant de l'impôt sur les sociétés a été instaurée pour les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros au titre des exercices clos entre le 31/12/2011 et le 31/12/2014.

Les crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers sont portés en déduction du montant de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice.

Transactions entre les parties liées. — Conformément au règlement ANC n° 2010-06 du 7 octobre 2010, relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan, modifiant le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-04 relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises d'investissement, la société SG Option Europe ne donne pas d'information en annexe pour tout ou partie des raisons suivantes :

— les transactions effectuées ont été conclues à des conditions normales de marché ;

— les transactions effectuées concernent des opérations avec sa société mère, les filiales qu'elle détient (directement ou indirectement) en quasi-totalité ou entre ses filiales détenues en quasi-totalité.

Note 2.

1. Titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille

(En milliers d'euros)	31/12/2014					31/12/2013
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres de l'activité de portefeuille	Titres d'investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilés						

Valeur brute	374 650			374 650	173 621
Créances rattachées	16 303			16 303	32 275
Dépréciations					
Valeur nette au bilan	390 953			390 953	205 896
Obligations et autres titres à revenus fixe					
Valeur brute *	5 083 360	99 895		5 183 255	9 634 568
* Dont émis par des organismes publics					
Créances rattachées					29 358
Dépréciations					
Valeur nette au bilan	5 083 360	99 895		5 183 255	9 663 926
Actions et autres titres à revenu variable					
Valeur brute	1 691 125			1 691 125	4 587 126
Créances rattachées					
Dépréciations					
Valeur nette au bilan	1 691 125			1 691 125	4 587 126
Total	7 165 438	99 895		7 265 333	14 456 948

2. Informations complémentaires sur les titres :

(En milliers d'euros)	Titres de transaction	Titres de placement	Titres de l'activité de portefeuille	Titres d'investissement	31/12/2014
Ventilation des titres à revenu fixe ou variable	6 774 485	99 895			6 874 380
Titres cotés	1 807 537	99 895			1 907 432
Titres non cotés	4 966 948				4 966 948
Ventilation des titres à revenu fixe ou variable par émetteur	6 774 485	99 895			6 874 380
Établissements de crédit	3 866 438	99 895			3 966 333
État					
Autres émetteurs	2 908 047				2 908 047

Note 3. – Créances sur les établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Comptes et prêts	20 855 134	30 881 487
A vue :	482 660	1 471 579
Comptes ordinaires	69 273	174 057
Prêts et comptes au jour le jour	413 387	1 297 522
Valeurs reçues en pension au jour le jour		
A terme :	20 372 474	29 409 908
Prêts et comptes à terme	20 372 474	29 409 908
Prêts subordonnés et participatifs		
Valeurs reçues en pension à terme		
Créances rattachées	24 646	22 327
Créances douteuses		
Total brut	20 879 780	30 903 814
Dépréciations		
Total net	20 879 780	30 903 814
Titres reçus en pension		
Créances rattachées		
Total	20 879 780	30 903 814

Note 4. – Opérations avec la clientèle.

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	968	1 379
Crédits de trésorerie		
Crédits à l'exportation		
Crédits à l'équipement		
Crédits à l'habitat		
Autres crédits à la clientèle	968	1 379
Comptes ordinaires débiteurs		
Opérations d'affacturage		
Créances rattachées		
Créances douteuses		
Total brut	968	1 379
Dépréciations		
Total net	968	1 379
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension		
Créances rattachées		
Total	968	1 379

Note 5.

1. Participations et autres titres détenus à long terme :

(En milliers d'euros)	31/12/2013	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2014
Titres de participation					
Valeur brute *	2 697			248	2 945
* Dont titres cotés					
Créances rattachées					
Dépréciations *	-1 848	18		-149	-1 979
* Dont titres cotés					
Valeur nette au bilan	849	18		99	966
Autres titres détenus à long terme					
Valeur brute *					
* Dont titres cotés					
Créances rattachées					
Dépréciations *					
* Dont titres cotés					
Valeur nette au bilan					
Total net	849	18		99	966

2. Parts dans les entreprises liées :

(En milliers d'euros)	31/12/2013	Augmentation	Diminution	Autres (1)	31/12/2014
Établissement de crédit					
Côtés					
Non côtés					

Autres					
Côtés					
Non côtés					
Dépréciations (2)					
Total net					

Note 6.

1. Immobilisations corporelles et incorporelles :

(En milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2013	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2014	Amortissement provisions et dépréciations cumulés 31/12/2014	Valeur nette 31/12/2014
Immobilisations incorporelles	862				862	-862	
Immobilisations corporelles	645				645	-645	
Terrains							
Constructions							
Installations techniques							
Matériels et outillages							
Autres	645				645	-645	
Total	1 507				1 507	-1 507	

2. Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles :

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2013	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles	-862				-862
Immobilisations corporelles	-645				-645
Terrains					
Constructions					
Installations techniques					
Matériels et outillages					
Autres	-645				-645
Total	-1 507				-1 507

3. Ventilation des dotations :

(En milliers d'euros)	Linéaire	Exceptionnel	Dotation dérogatoire	Reprise dérogatoire	Dotation 2014
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Total					

Note 7.

1. Comptes de négociation et de règlement :

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Actif	85 803	80 888
Comptes de négociation et de règlement Actifs	85 803	80 888
Passif	25 879	260 483
Comptes de négociation et de règlement Passifs	25 879	260 483

2. Répartition des dépôts de garantie :

(En milliers d'euros)	Comptes propres	Comptes de tiers	31/12/2014	31/12/2013

Dépôts de garantie versés				
Dépôts de garantie reçus				

Note 8. – Autres actifs et comptes de régularisation.

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Autres actifs :		
Sous-total	7 753 203	7 629 333
Compte courant SG impôt groupe	24 157	5 892
Primes sur instruments conditionnels achetés	7 571 761	7 338 784
Dépôt de garantie versée	149 513	253 445
Débiteurs divers	7 772	31 212
Comptes de régularisation :		
Sous-total	6 074 106	11 388 053
Autres comptes de régularisation	6 069 631	11 374 923
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme	5 920 229	11 275 885
Charges constatées d'avance	55	81
Compte de régularisation : Divers	149 347	98 957
Produits à recevoir	4 475	13 130
Autres produits à recevoir	4 475	13 130
Total brut	13 827 309	19 017 386
Dépréciations		
Total net	13 827 309	19 017 386

Note 9. – Dettes envers les établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dettes à vue :	684 582	679 603
Dépôts et comptes ordinaires	627	270
Comptes et emprunts au jour le jour	683 955	679 333
Valeurs données en pension au jour le jour		
Dettes à terme :	12 260 353	21 349 018
Emprunts et comptes à terme	12 260 353	21 349 018
Valeurs données en pension à terme		
Dettes rattachées	23 421	23 198
Titres donnés en pension		
Total	12 968 356	22 051 819

Note 10. – Opérations avec la clientèle.

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Comptes d'épargne à régime spécial :		
A vue		
A terme		
Autres dettes envers la clientèle à vue :	17	16
Sociétés et entrepreneurs individuels		
Particuliers		
Clientèle financière	17	16

Autres		
Autres dettes envers la clientèle à terme :	1 005	1 621 248
Sociétés et entrepreneurs individuels		
Particuliers		
Clientèle financière	1 005	1 621 248
Autres		
Dettes rattachées		
Total dettes envers la clientèle	1 022	1 621 264
Valeurs données en pension à la clientèle		
Titres donnés en pension à la clientèle		
Total	1 022	1 621 264

Note 11. – Dettes représentées par un titre.

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	13 564 785	18 551 141
Emprunts obligataires	461 499	816 900
Autres dettes représentées par un titre		
Sous-total	14 026 284	19 368 041
Dettes rattachées		
Total	14 026 284	19 368 041

Note 12. – Autres passifs et comptes de régularisation.

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Opérations sur titres	8 442 524	10 450 582
Dettes et titres empruntés		
Autres dettes de titres	773 985	2 686 581
Instruments conditionnels vendus	7 668 539	7 764 001
Autres passifs	80 368	95 914
Compte courant SG impôt groupe		
Dettes sociales et fiscales		5
Fournisseurs		17
Dettes rattachées sur les intérêts de prêts et emprunts	4 930	17 248
Dépôts de garantie reçus	58 964	63 809
Créditeurs divers	16 474	14 835
Comptes de régularisation	689 225	1 771 878
Charges à payer	491 999	1 498 459
Dettes envers les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Autres charges à payer	136 781	252 804
Autres comptes de régularisation	329 900	1 219 215
Comptes de négociation et règlement		
Charges à payer - AVP	25 318	26 440
Impôts différés		
Produits constatés d'avance	197 226	273 419
Autres produits constatés d'avance	197 226	273 419

Autres comptes de régularisation		
Total	9 212 117	12 318 374

Note 13. – Provisions et dépréciations.

(En milliers d'euros)	31/12/2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2014
Provisions	8 758 368	5 788 335		-8 758 368		5 788 335
Provisions	8 758 368	5 788 335		-8 758 368		5 788 335
Engagement hors-bilan avec les établissements de crédit						
Engagement hors-bilan avec la clientèle						
Provisions sectorielles et autres						
Provisions pour risques et charges	8 758 368	5 788 335		-8 758 368		5 788 335
Provisions règlementées						
Autres						

(En milliers d'euros)	31/12/2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2014
Dépréciations						
Dépréciations d'actifs						
Opérations avec les établissements de crédit						
Opérations avec la clientèle						
Opérations sur autres actifs						
Dépréciation de titres						

Total des dotations : 5 788 335

Total des reprises : - 8 758 368

Note 14.

1. Évolution des capitaux propres (En milliers d'euros) :

Affectation du résultat de l'exercice précédent	31/12/2014
Origine :	53 978
Report à nouveau antérieur	74 141
Résultat de la période	-20 163
Prélèvement sur les réserves	
Autres mouvements	
Affectation (1) :	53 978
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartition	
Report à nouveau	53 978

(1) La variation des postes de réserves et de report à nouveau par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 décidée par l'assemblée générale ordinaire en date du 28 mai 2014

2. Capital social. — Le capital social est composé de 407 000 actions de 16 € de nominal, entièrement libérées et s'élève donc à 6 512 000 €.

3. Ventilation des réserves :

(En milliers d'euros)	Montant
Réserve légale	651

Réserves statutaires	
Autres réserves	3 549
Total	4 200

4. Projet d'affectation du résultat de l'exercice :

(En milliers d'euros)	Montant
Résultat disponible	9 229
Report à nouveau antérieur	53 978
Résultat de la période	-44 749
Prélèvement sur les réserves	
Affectation (1) :	9 229
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartition	
Report à nouveau	9 229

5. Variation des capitaux propres :

(En milliers d'euros)	31/12/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2014
Capital	6 512			6 512
Primes d'émission	18 224			18 224
Réserves	4 200			4 200
Écart de réévaluation				
Provisions règlementées				
Subvention d'investissement				
Report à nouveau	74 141			53 978
Résultat de l'exercice	-20 163			-44 749
Distribution				
Total	82 915			38 166

Note 15.

1. Produits et charges d'intérêts :

(En milliers d'euros)	Charges	Produits	Net 2014	Net 2013
Sur opérations avec les établissements de crédit :	2 060 603	1 989 129	-71 474	-459 883
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les États de crédit	2 056 624	1 987 579	-69 045	-458 293
Titres et valeurs reçus en pension	3 979	1 550	-2 429	-1 590
Autres				
Sur opérations avec la clientèle :	10 053	32 144	22 091	70 948
Créances commerciales				
Autres concours à la clientèle				
Comptes ordinaires débiteurs				
Titres et valeurs reçus en pension	10 053	32 144	22 091	70 948
Autres				
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	789 796	138 334	-651 462	-883 550
Sur dettes subordonnées				

Autres intérêts et produits ou charges assimilés	406 924	248 768	-158 156	-2 193 516
Total	3 267 376	2 408 375	-859 001	-3 466 001

2. Revenus des titres à revenu variable :

(En milliers d'euros)	2014	2013
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable		
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme	134	251
Part dans les entreprises liées		
Autres		
Total	134	251

Note 16. – Produit net des commissions.

(En milliers d'euros)	Charges	Produits	Net 2014	Net 2013
Opérations avec les établissements de crédit	51		-51	-60
Opérations avec la clientèle				
Opérations sur titres	12 445	983	-11 462	-12 364
Opérations de change et sur instruments financiers	874	1 588	714	-4 729
Engagement de financement et de garantie				
Prestations de services et autres				
Total	13 370	2 571	-10 799	-17 153

Note 17. – Résultat net sur opérations financières.

(En milliers d'euros)	Net 2014	Net 2013
Résultat net sur portefeuille de négociation :	849 147	3 508 932
Résultat net des opérations sur titres de transaction	303 171	2 099 921
Résultat net des opérations de change	-10 306	-7 288
Résultat sur instruments financiers à terme	556 282	1 416 299
Résultat net sur titres de placement :	163	10
Plus-values de cession	163	18
Moins-values de cession		-8
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
	849 310	3 508 942

Note 18.

1. Charges générales d'exploitation :

(En milliers d'euros)	2014	2013
Frais de personnel		
Salaires et traitements		
Charges sociales et fiscales sur rémunérations		
Autres		
Autres frais administratifs	-42 999	-53 405
Impôts et taxes	-21	-387
Services extérieurs	-42 978	-53 018

Autres		
Total	-42 999	-53 405

Note 19. Gains ou pertes sur actifs immobilisés.

(En milliers d'euros)	2014	2013
Immobilisations corporelles		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Immobilisations incorporelles		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Titres de participation, parts dans les ent. Liées et autres titres LT	18	-235
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Dotations aux dépréciations ou provisions		-283
Reprises de dépréciations ou provisions	18	48
Total	18	-235

Note 20.

1. Impôts sur les bénéfices :

(En milliers d'euros)	2014	2013
Charge fiscale courante	-24 158	-5 891
Charge fiscale différée		
Total	-24 158	-5 891

2. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (En milliers d'euros) :

Ventilation résultats	Résultat avant impôts	Retraitements	Incidence impôt sur les sociétés			Résultat après impôt
			Impôts brut (1)	Avoir fiscal crédit d'impôt	Impôt net imputé	
1 - Taxé au taux normal	-68 925	-1 232	-23 385		-23 385	-45 540
2 - Taxé au taux réduit ou non taxable						
I. Résultat brut d'exploitation (1 + 2)	-68 925	-1 232	-23 385		-23 385	-45 540
3 - Taxé au taux normal						
4 - Taxé au taux réduit ou non taxable						
II. Cout du risque (3 + 4)						
III. Résultat d'exploitation (i + ii)	-68 925	-1 232	-23 385		-23 385	-45 540
5 - Taxé au taux normal						
6 - Taxé au taux réduit ou non taxable	18					18
IV. +/- gains ou pertes sur actifs immobilisés (5 + 6)	18					18
V. Résultat courant avant impôt (iii + iv)	-68 907	-1 232	-23 385		-23 385	-45 522
VI. Résultat exceptionnel						
Dotation nettes aux provisions réglementées						
Impôt courant			-23 385		-23 385	
Impôt différé						
Crédit d'impôt comptabilisé						
Contributions			-772		-772	772

Complément Is 2013			-1		-1	1
Résultat net	-68 907	-1 232	-24 158		-24 158	-44 749

(1) Signes : l'impôt est signé en + pour une dette et en - pour une créance

Note 21. – Opérations non inscrites au bilan.

1. Engagements hors-bilan comptabilisés :

1.1. Hors-bilan - engagements reçus et donnés :

(En milliers d'euros)	Nature	31/12/2014
Engagements donnés :		
Engagements de financement :		
En faveur d'établissements de crédit		27 956
En faveur de la clientèle		27 956
Engagements de garantie :		
D'ordre d'établissements de crédit		229 876
D'ordre de la clientèle		229 876
Engagements reçus :		
Engagements de financement :		
D'établissements de crédit		33 459
De la clientèle		33 459
Engagements de garantie :		
D'établissements de crédit		
De la clientèle		

1.2. Hors-bilan - engagements sur titres :

(En milliers d'euros)	Nature	31/12/2014
Titres à livrer		
Titres à recevoir		

1.3. Hors-bilan - engagements douteux.

1.4. Hors-bilan - autres engagements. — Autres valeurs affectées en garantie : 382 225.

Note 22. – Opérations en devises.

(En milliers d'euros)	31/12/2014				31/12/2013			
	Actif contre valeur €	Passif contre valeur €	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif contre valeur €	Passif contre valeur €	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	29 864 691	29 864 691	15 374	15 908	48 117 250	48 119 338	43 335	16 808
USD	4 869 388	4 869 388	60 928	70 968	5 887 765	5 888 343	14 742	5 718
GBP	5 856 611	5 856 611	549	549	9 142 469	9 142 363	772	299
JPY	324 737	324 737			226 895	226 895		
Autres	1 144 731	1 144 731	17 845	20 772	1 086 885	1 084 325	75 597	29 322
Total	42 060 158	42 060 158	94 696	108 197	64 461 264	64 461 264	134 446	52 147

Note 23.

1. Engagements sur instruments financiers à terme :

(En milliers d'euros)	Opérations de gestion de positions	Opérations de couverture	Juste valeur	Total	
				31/12/2014	31/12/2013
Opérations fermes	7 406 333		157 914	7 406 333	11 787 331
Opérations sur marchés organisés et assimilés :	3 793 000		176 396	3 793 000	6 420 539

Contrats à terme de taux d'intérêt	3 584 262			3 584 262	5 290 050
Contrats à terme de change					
Autres contrats à terme	208 738		176 396	208 738	1 130 489
Opérations sur marchés de gré à gré	3 613 333		-18 482	3 613 333	5 366 792
Swaps de taux d'intérêt	2 633 653		-13 644	2 633 653	3 826 980
Swaps financiers de devises					
Fra					
Autres	979 680		-4 838	979 680	1 539 812
Opérations conditionnelles	199 409 124	16 973	-347 458	199 426 097	274 511 222
Options de taux d'intérêt	11 944 858			11 944 858	13 791 173
Option de change	3 709 894		-24 445	3 709 894	2 669 762
Option sur actions et indices	179 535 354		-213 311	179 535 354	254 453 636
Autres options	4 219 018	16 973	-109 702	4 235 991	3 596 651
Total	206 815 457	16 973	-189 544	206 832 430	286 298 553

2. Ventilation des instruments financiers selon leur durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Opérations sur marchés organisés et assimilés	2 184 739	1 608 261		3 793 000
Opérations sur marchés de gré à gré	1 706 017	1 856 816	50 500	3 613 333
Opérations conditionnelles	146 624 120	48 143 380	4 658 597	199 426 097
Total	150 514 876	51 608 457	4 709 097	206 832 430

Note 24. – Emplois et ressources ventiles selon la durée restant à courir.

(En milliers d'euros)	Durée restant à courir au 31 décembre 2014				Total
	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
Emplois					
Créances sur les établissements de crédit	2 233 388	2 627 193	14 756 781	1 262 418	20 879 780
Opérations avec la clientèle	968				968
Obligations et autres titres à revenu fixe	139 703	1 115 800	3 547 542	380 210	5 183 255
Titres de transaction					
Titres de placement					
Titres d'investissement					
Actions et autres titres à revenu variable	1 691 125				1 691 125
Titres de transaction					
Titres de placement					
Titres d'investissement					
Ressources					
Dettes envers les établissements de crédit	2 969 159	1 519 266	7 212 105	1 267 826	12 968 356
Opérations avec la clientèle	1 022				1 022
Dettes représentées par un titre	322 763	623 742	10 830 112	2 249 667	14 026 284

Note 25. – Identité de la société consolidante.

Les comptes annuels de la SA SG OPTION EUROPE sont inclus selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation de :
SA SOCIETE GENERALE - 29 boulevard Haussmann 75009 PARIS

En conséquence, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion consolidé.

Note 26. – Intégration fiscale.

La Société SG OPTION EUROPE est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 01/01/1994

Son résultat fiscal déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe est le suivant :

— Déficit à court terme de 70 156 258 €

— Bénéfice à long terme de €

Du fait de l'intégration fiscale, une créance de 24 157 138 € envers la société mère a été comptabilisée en compte courant SG au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

Note 27. – Informations concernant les entreprises liées.

Le présent état concerne les entreprises liées, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (sociétés détenues entre 10 et 50 %).

(En milliers d'euros)	31/12/2014	Part entreprises liées
Postes de l'actif		
Créances sur les établissements de crédit	20 879 780	2 081 204
Opérations avec la clientèle	968	
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 183 255	4 954 368
Actions et autres titres à revenu variable	1 691 125	465 294
Participations et autres titres détenus à long terme	966	
Parts dans les entreprises liées		
Immobilisations		
Comptes de négociation et de règlement	85 803	1 971
Autres actifs et comptes de régularisation	13 827 309	12 453 461
Postes du passif		
Dettes envers les établissements de crédit	12 968 356	12 958 412
Opérations avec la clientèle	1 022	98
Dettes représentées par un titre	14 026 284	9 536 231
Autres passifs et comptes de régularisation	9 212 117	8 136 869
Comptes de négociation et de règlement	25 879	19 948
Provisions et subventions d'investissement	5 788 335	3 296 202
Dettes subordonnées		
Postes du hors bilan		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissement de crédit	27 956	27 956
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit	33 459	33 459
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissement de crédit	229 876	229 671
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres	277 646	208 807
Opérations en devises	202 893	150 163
Engagements sur instruments financiers à terme	206 832 430	194 383 316
Autres engagements	382 225	379 624
Engagements douteux		
Postes du compte de résultat		
Intérêts et produits assimilés	2 408 375	2 234 061
Revenus des titres à revenu variable	134	
Produits de commissions	2 571	-2 228

Intérêts et charges assimilées	-3 267 571	-2 977 482
Charges de commissions	-13 370	-4 477
Autres (Gains nets sur opération liées aux portefeuilles de négociation)	849 147	701 279

Note 28. – Tableau des filiales et participations (1ère partie)

(En milliers d'euros)

Sociétés / siège social	31/12/2014				
	Capital	Capitaux propres autre que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
I - renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de SG Option Europe					
A) Filiales (plus de 50 % du capital détenu par SG Option Europe)					
B) Participations (10 à 50 % du capital détenu par SG Option Europe)					
II - renseignements globaux concernant les autres filiales et participations					
A) Filiales non reprises au paragraphe I :					
1°/ Filiales françaises					
2°/ Filiales étrangères					
B) Participations non reprises au paragraphe I :				2 945	966
1°/ Filiales françaises					
2°/ Filiales étrangères				2 945	966

Tableau des filiales et participations (2ème partie)

(En milliers d'euros)

Sociétés / siège social	Montant des prêts et avances consentis et non remboursés	31/12/2014				Observations / Date du dernier exercice clos
		Montant des cautions et avals donnés	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice clos	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	
I - renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de SG Option Europe						
A) Filiales (plus de 50 % du capital détenu par SG Option Europe)						
B) Participations (10 à 50 % du capital détenu par SG Option Europe)						
II - renseignements globaux concernant les autres filiales et participations						
A) Filiales non reprises au paragraphe I :						
1°/ Filiales françaises						
2°/ Filiales étrangères						
B) Participations non reprises au paragraphe I :						
1°/ Filiales françaises						
2°/ Filiales étrangères						

Note 29.

3. Liste des filiales et participations :

(En milliers d'euros)	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	% Détenu directement
-----------------------	------------------------------	------------------------------	----------------------

A) Filiales (plus de 50 % du capital détenu par Sg Option Europe)			
B) Participations (10 à 50 % du capital détenu par SG Option Europe)			
C) Autres titres détenus (Moins de 10 % du capital détenu par SG Option Europe)			
Turquoise global holding limited	28 183	1 531	0,75%
10 paternoster square London			
Bats global market Inc.	66 438	23 931	0,11%
4151n mulberry Dr, ste 275, Kansas city, mo, 64116			
D) Certificats d'association			

Note 30. – Honoraires des commissaires aux comptes.

Les honoraires HT des lettres de mission de nos commissaires aux comptes, au titre de l'exercice 2014, s'élèvent à :

DELOITTE et ASSOCIES :	56 565,60 €
ERNST et YOUNG :	56 565,60 €

Note 31. – Tableau des flux de trésorerie French Gaap

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Flux de trésorerie nets des activités opérationnelles		
Bénéfice net après impôt (I)	-44 749	-20 163
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		
Dotations nettes aux provisions	131	183
Impôts différés		
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées		
Variation des produits constatés d'avance		
Variation des charges constatées d'avance	25	19
Variation des produits courus non encaissés	8 676	2 913
Variation des charges courues non décaissées	-31 160	24 208
Autres mouvements	-24 158	-6 158
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajust ^o hors résultat sur instruments financiers à la JV (II)	-46 486	21 164
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (III)	37 900	-65 401
Opérations interbancaires	-281 276	-4 719 140
Opérations avec la clientèle	43	-139
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	629 156	4 575 180
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	-236 750	192 400
Augmentations (diminutions) nettes des actifs (passifs) opérationnels (IV)	111 173	48 301
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (a) = (i) + (ii) + (iii) + (iv)	57 838	-16 099
Flux de trésorerie net des activités d'investissement		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	-248	80
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)	-248	80
Flux de trésorerie net des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires		
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)		
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C)	57 590	-16 019
Trésorerie et équivalent de trésorerie		
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	-58 244	-42 225

Trésorerie à la clôture de l'exercice	-654	-58 244
Variation de trésorerie	57 590	-16 019

C. — Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SG Option Europe, tels qu'ils sont joints au présent rapport
- la justification de nos appréciations
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants Comme indiqué dans les principes comptables et méthodes d'évaluation de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées et leur observabilité, ainsi que la prise en compte des risques généralement constatés sur les marchés dans les valorisations. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous informons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 avril 2015.

Les Commissaires aux Comptes :

DELOITTE & ASSOCIES :
Charlotte Vandeputte ;

ERNST & YOUNG et Autres :
Micha Missakian.

1503828

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (CHIFFRES D'AFFAIRES ET SITUATIONS TRIMESTRIELLES)

SOCIÉTÉ ALSACIENNE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPANSION "SADE"

(SDR SADE — Société de développement régional.)
Société anonyme au capital de 57 390 510 €.
Siège social : 4, allée de la Robertsau, 67084 Strasbourg Cedex.
568 501 662 R.C.S. Strasbourg — APE : 652 C.

Situation au 30 juin 2015.

(En milliers d'euros.)

Actif	Montant
Caisse, banques centrales, C.C.P.	0
Effets publics et valeurs assimilées	0
Créances sur les établissements de crédit	112 502
- A vue	23 228
- A terme	89 274
Créances sur la clientèle	469 367
- Autres concours à la clientèle	469 367
Obligations et autres titres à revenu fixe	0
Actions et autres titres à revenu variable	1 624
Participations, autres titres détenus à LT et parts dans les entreprises liées	490
Immobilisations incorporelles	190
Immobilisations corporelles	112
Autres actifs	2 487
Comptes de régularisation	115
Total de l'actif	586 887

Passif	Montant
Dettes envers les établissements de crédit	489 985
- A vue	179
- A terme	489 806
Dettes envers la clientèle	1 928
- A terme	1 928
Dettes représentées par un titre	0
- Emprunts obligataires	0
Autres passifs	4 086
Comptes de régularisation	1 039
Provisions pour risques et charges	2 688
Provisions règlementées	40
Fonds publics affectés	0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	2 957
Fonds pour risques bancaires généraux	5 617

Capital souscrit	57 391
Primes d'émission	19
Réserves	7 861
Écarts de réévaluation	5
Report à nouveau	13 271
Total du passif	586 887

Hors-bilan	Montant
Engagements donnés :	
Engagements de financement	
- Engagements en faveur d'établissements de crédit	
- Engagements en faveur de la clientèle	0
Engagements de garantie	
- Engagements d'ordre de la clientèle	461
Engagements reçus :	
Engagements de financement	
- Engagements reçus d'établissements de crédit	0
- Engagements reçus de la clientèle	
Engagements de garantie	
- Engagements reçus d'établissements de crédit	109 720

1503831